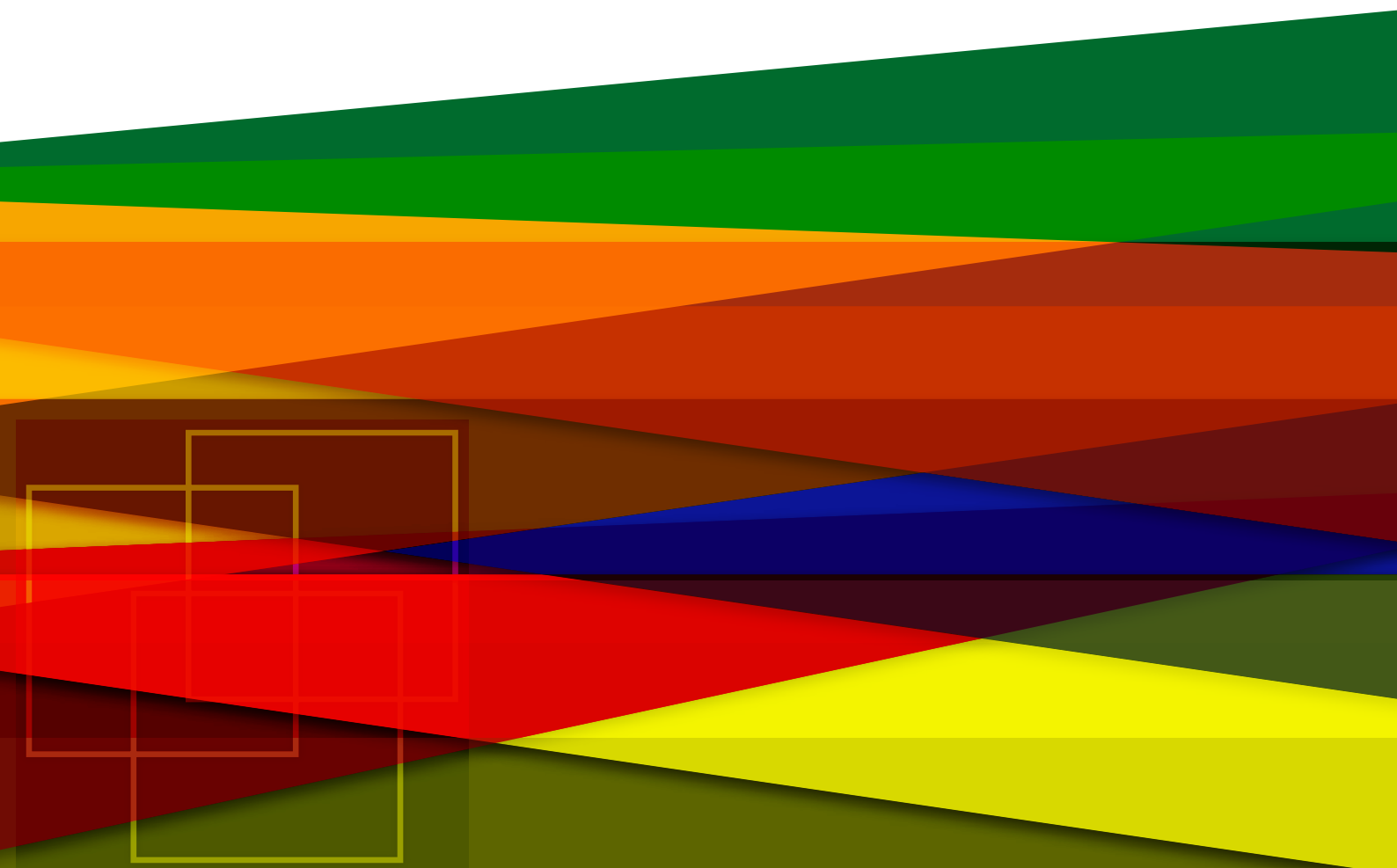




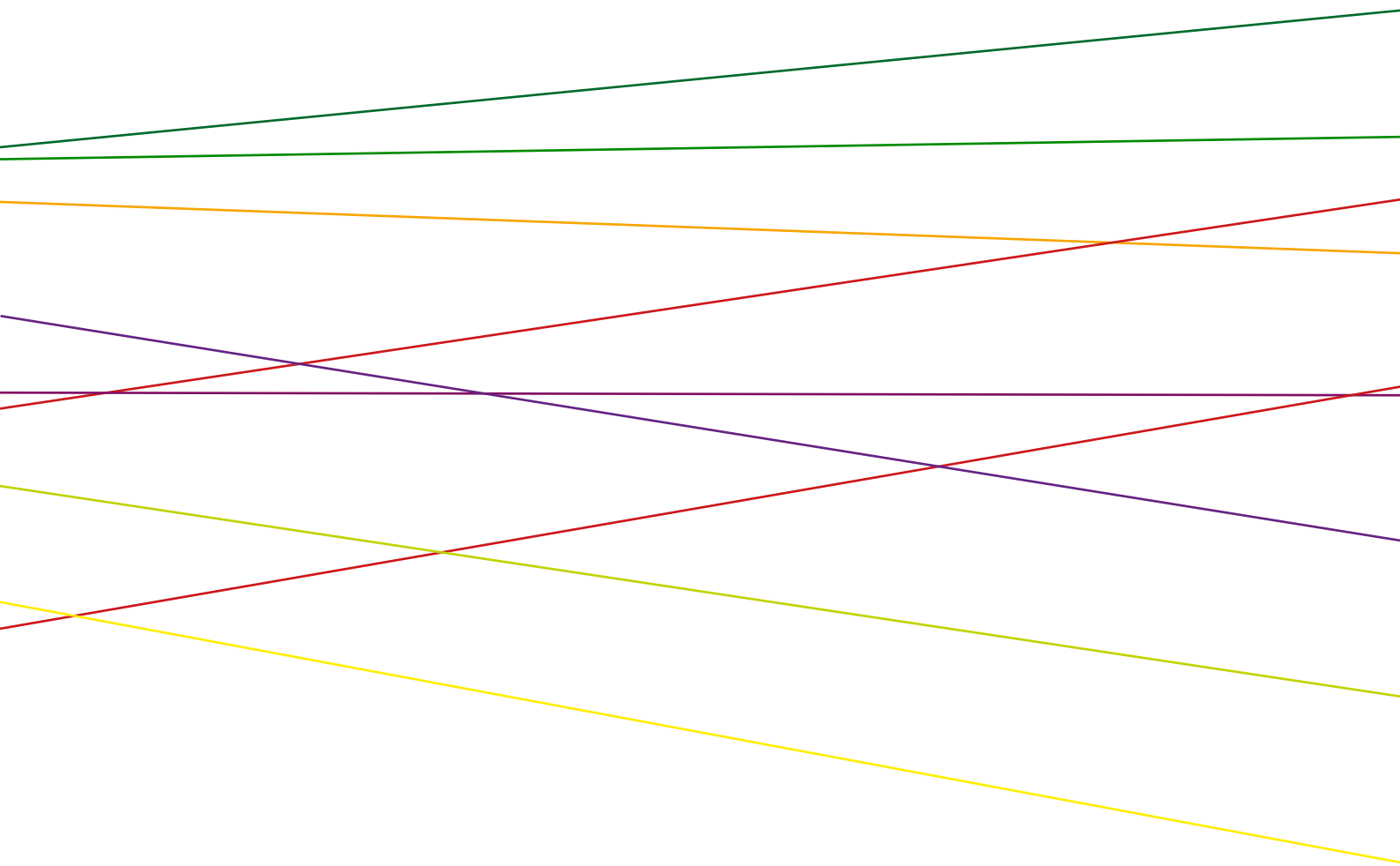
Organisation
internationale
du Travail

Département des politiques sectorielles

Faits marquants 2014-15



Département des politiques sectorielles Faits marquants 2014-15



Copyright © Organisation internationale du Travail 2016

Première édition 2016

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Département des politiques sectorielles : Faits marquants 2014-15 / Bureau international du Travail (BIT), Département des politiques sectorielles. - Genève: BIT, 2016

ISBN: 978-92-2-230988-7 (print)

ISBN: 978-92-2-230989-4 (web pdf)

ISBN: 978-92-2-230990-0 (CD-ROM)

Disponible aussi en anglais : Sectoral Policies Department : Highlights 2014-15 ISBN 978-92-2-130988-8 (print)/ ISBN 978-92-2-130989-5 (web pdf)/ ISBN 978-92-2-130990-1 (CD-ROM), Genève, 2016; et en espagnol: Departamento de Políticas Sectoriales / Hechos sobresalientes 2014-15 ISBN 978-92-2-330988-6 (print)/ ISBN 978-92-2-330988-3 (web pdf)/ ISBN 978-92-2-330990-9 (CD-ROM), Genève, 2016

politique de l'emploi / promotion de l'emploi / travail décent / partenariats de l'OIT / gestion des connaissances / coopération technique / économie rurale / rôle de l'OIT

13.01.3

ILO Cataloguing in Publication Data

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT..

Création graphique, conception typographique, mise en pages, impression, édition électronique et distribution.

PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Code: CMD-COU

Sommaire

Introduction	VII
1. Recherche d'un consensus entre gouvernements, employeurs et travailleurs	3
Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	3
Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique	3
Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978	3
Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture	4
Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure	4
Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime	5
Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique	5
Douzième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	6
Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur du commerce de détail et leurs effets sur le travail décent et la compétitivité	6
Réunion d'experts chargée d'adopter des Directives pour le contrôle par l'État du pavillon en vue de l'application de la convention sur le travail dans la pêche	7
Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure	7
Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier	8
Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel	8
ATELIERS RÉGIONAUX	8
Atelier régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier pour certains pays asiatiques	8
Atelier sous régional sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante en Afrique de l'est	9
Atelier régional sur la restructuration dans les industries chimiques et pharmaceutiques et ses effets sur l'emploi en Amérique latine	9
Atelier tripartite visant à promouvoir le dialogue social sur les réformes des services financiers menées dans certains pays d'Asie et du Pacifique	10
2. Développement et partage des connaissances	13
Pour des emplois de qualité dans le secteur du tourisme: Études de l'OCDE sur le tourisme 2015/02	13
Formes atypiques d'emploi dans le service public en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil, au Canada, au Japon et au Royaume-Uni	13
Formes atypiques d'emploi dans les différents secteurs	14
Études sectorielles sur la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	15
Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport	15

Industrie du verre: Tendances et évolution récentes des conditions de travail et des relations d'emploi	16
Mise à jour des statistiques sur l'emploi dans le secteur du tabac	16
Promouvoir des approches constructives des relations de travail dans la fonction publique	16
Le dialogue social dans le secteur du transport ferroviaire	17
Gestion des déchets électroniques Mise à jour	17
Base de données sur les cas signalés d'abandon des gens de mer	18
Études de cas sur l'organisation du temps de travail et ses effets dans le secteur des services de santé	18
Faire face à l'épidémie d'Ebola : La protection du personnel de santé	19

3. Renforcement des capacités et coopération technique 23

Programme de formation des travailleurs portuaires dans les terminaux de marchandises en conteneurs et en vrac	23
Le VIH/sida dans le secteur du transport routier	23
Adoption de l'Agenda du travail décent dans le secteur de la santé au Brésil	24
Formation des formateurs en Chine grâce au programme HealthWISE	25
Le travail décent dans le secteur de la construction	25
Renforcer les capacités du secteur du tourisme pour promouvoir le développement durable	25
Les ministres du Tourisme des pays du G20 s'engagent à promouvoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	26
Promotion de la ratification et de la mise en œuvre des normes sectorielles	26

4. Cohérence des politiques et partenariats stratégiques 31

SECTOR et le Groupe de travail du G20	31
Eau et emplois	32

Axe - Promotion du travail décent dans l'économie rurale 35

Le travail décent en faveur des populations rurales défavorisées, marginalisées et vulnérables	35
Le travail rural pour les travailleurs ruraux dans les chaînes d'approvisionnement	37
Le travail décent pour les travailleurs ruraux dans les plantations	37
Développement de connaissances et de renforcement des capacités	37
Notes d'orientation politique sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale	38

Annexe - Produits sectoriels 2014-15 41

Réunions sectorielles tenues lors de la période biennale	41
Outils sectoriels développés lors de la période biennale	42
Documents de travail & Autres études publiés lors de la période biennale	42

Introduction

Le Département des politiques sectorielles (SECTOR) fournit un appui aux mandants de l'OIT dans les secteurs économiques et sociaux aux niveaux mondial, régional et national.

Le programme du département englobe l'ensemble de l'Agenda du travail décent. Il comprend : la promotion, la ratification et l'application effective des normes internationales du travail; le développement et la diffusion des connaissances concernant les secteurs économiques et poursuit dans le cadre de recherches à orientation pratique sur les tendances mondiales de l'emploi; la promotion du dialogue social en vue d'un consensus concernant les politiques et pratiques sectorielles par le biais de réunions tripartites; la mise en œuvre de projets de coopération technique, programmes de renforcement des capacités pour les mandants, et la promotion de la cohérence des politiques sur des questions sectorielles clés dans le cadre de partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations multilatérales.

En outre, SECTOR a permis la mise en œuvre dans l'ensemble du Bureau d'une initiative sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, l'un des huit domaines de première importance en 2014-15, qui a été adopté lors du programme et budget pour la période biennale 2016-17. A été également en charge de la préparation des discussions qui auront lieu sur le travail décent sur les chaînes d'approvisionnement mondiales de la Conférence internationale du Travail en 2016.

Les programmes sectoriels sont guidés par l'établissement de normes internationales du travail et d'outils, ainsi que les principes de l'égalité entre hommes et femmes et de

la non-discrimination. Le dialogue social est un instrument indispensable pour accomplir les tâches de SECTOR. La mondialisation, les nouvelles technologies, l'évolution rapide des méthodes de production, l'organisation du travail et les relations d'emploi au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales ont eu un impact profond sur le mode de fonctionnement des secteurs et branches d'activité. La relance de l'emploi lente et inégale après la crise économique et financière mondiale de 2008 a également renforcé l'intérêt pour des politiques et stratégies sectorielles qui encouragent plus efficacement le travail décent et l'emploi productif. Ces changements survenus dans le monde du travail ont encouragés le développement d'initiatives novatrices et de nouvelles formes de dialogue social.

Cette brochure présente un aperçu des résultats des activités de SECTOR du précédent exercice biennal et s'articule autour de quatre moyens d'action employés par le département – consensus ; développement et partage des connaissances, renforcement des capacités et coopération technique, renforcement de la cohérence en matière de politiques et de partenariats. Elle comprend également le résultat des activités menées dans le cadre des domaines de première importance sur l'économie rurale. Bien que les exemples ci-après ne représentent qu'une partie des réalisations du programme des politiques sectorielles, ils illustrent les résultats obtenus et le type d'activités dont on pourrait s'inspirer et que l'on pourrait intensifier pour faire face aux problèmes actuels et à venir dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Alette van Leur
Directrice, Département des
politiques sectorielles



**Recherche d'un consensus
entre gouvernements,
employeurs et travailleurs**



Depuis les premières réunions sectorielles organisées en 1927 jusqu'à aujourd'hui, les réunions tripartites internationales¹ ont contribué à renforcer le dialogue social à un niveau sectoriel. Ces réunions, organisées par le Département des politiques sectorielles (SECTOR), fournissent une instance de dialogue social entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions clés émergentes dans certains secteurs. Les documents adoptés lors de ces réunions – conclusions, résolutions ou points de consensus – contribuent à l'élaboration de politiques et programmes nationaux et fournissent des orientations aux mandants. Suite aux réunions d'experts, un consensus tripartite peut conduire à l'adoption d'outils tels que des recueils de directives pratiques ou des lignes directrices.

Dans le cadre de ces réunions, les délégués partagent leur expérience personnelle et leur connaissance approfondie de leurs secteurs respectifs, et ils ont également la possibilité d'améliorer leur propre capacité de faire face aux enjeux du monde du travail. Les documents adoptés lors des réunions sont soumis au Conseil d'administration du BIT pour approbation, afin que le Bureau puisse assurer le suivi des recommandations formulées par les mandants tripartites.

Lors de la période biennale 2014-15, SECTOR a accueilli dix réunions internationales, une session du Comité conjoint OIT-UNESCO, une session de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, et quatre réunions régionales et sous-régionales. Pour informer les participants à chacune de ces réunions, les spécialistes de SECTOR préparent des rapports, des documents de réflexion et des projets de directives, en se fondant sur des informations actualisées et des travaux de recherche récents.

¹ Réunions tripartites sectorielles, forums de dialogue mondial et réunions d'experts.

1. Recherche d'un consensus entre gouvernements, employeurs et travailleurs

Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime

Cette Sous-commission bipartite est une réunion unique en son genre qui se déroule depuis des années au sein de l'OIT. Les représentants des gens de mer et des armateurs se réunissent tous les deux ans pour débattre de la solde de base des matelots qualifiés, comme le prévoit la Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), bien que la solde de base à proprement parler remonte à plus de 50 ans. L'évolution du salaire mensuel minimum a un impact direct sur les négociations concernant les salaires des gens de mer à l'échelon mondial.

Lors des négociations qui se sont tenues les 26 et 27 février 2014, la Sous-commission a décidé de mettre à jour le salaire mensuel minimum actuel de l'OIT pour les matelots qualifiés en le faisant passer de 585 dollars E.-U. à 592 dollars E.-U. à dater du 1er janvier 2015, et à 614 dollars E.-U. à dater du 1er janvier 2016.

Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique

Le Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique s'est tenu les 2 et 3 avril 2014. Le Conseil d'administration du BIT avait proposé la tenue de cette réunion, compte tenu des changements significatifs survenus dans le secteur consécutivement à la crise financière et économique mondiale de 2008.

Le forum a examiné les problèmes qui se posent dans la fonction publique et mis en évidence le rôle que jouent le dialogue social et la négociation collective, y compris en temps de crise. Bien que de nombreux Etats Membres aient recours au dialogue social pour traiter les problèmes rencontrés dans les services publics et pour mettre en place des réformes, l'OIT a été invitée à adopter un programme d'action intégré sur la promotion du dialogue social et de la négociation collective dans ce secteur.

Convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

La convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, est un instrument de l'OIT qui joue un rôle important pour le secteur de la fonction publique. Elle définit un cadre global et une approche intégrée des relations de travail dans la fonction publique ainsi que des procédures connexes de règlement des conflits.

Lors de la précédente période biennale, cette convention a enregistré son taux de ratification le plus élevé depuis 1982, avec trois ratifications. SECTOR a fourni des conseils à deux pays, à savoir l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Bosnie-Herzégovine, et a activement encouragé la ratification de la convention au Brésil, en République Dominicaine, au Malawi, aux Philippines et en Serbie.

Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture

D'année en année, compte tenu de la mise au point de technologies nouvelles, le public mondial a de plus en plus accès aux chaînes d'information et de divertissement. Bien que le secteur des médias et de la culture évolue rapidement pour faire face à cette demande, l'essentiel de la main-d'œuvre se compose de «travailleurs indépendants» ou «à leur compte». En conséquence, de nombreux travailleurs sont confrontés à quantité de défis majeurs en matière de d'emploi, et notamment à une évolution vers des formes d'emploi temporaires, avec une protection moindre, et à des suppressions d'emplois dans les médias à financement public et dans les entreprises de divertissement. Le secteur des médias et de la culture étant tributaire du talent et de la créativité de chaque travailleur, il doit faire face à des problèmes très spécifiques, tels que les droits de propriété intellectuelle des artistes, les paiements de redevances et le piratage des droits d'auteur.

Lors du forum de dialogue mondial qui s'est tenu les 14 et 15 mai 2014, les participants tripartites sont convenus de la nécessité d'élaborer davantage de statistiques du travail mondiales et de promouvoir une meilleure compréhension des différents types de relations d'emploi dans le secteur. En outre, les gouvernements ont un rôle important à jouer pour promouvoir un environnement sain et propice aux entreprises du secteur des médias et de la culture, tout en veillant dans le même temps à faire appliquer les lois sur la propriété intellectuelle.

Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure

La création d'emplois dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure a progressé dans de nombreux pays en développement. Dans ce secteur à fort coefficient de main-d'œuvre, ces

nouveaux emplois sont bien souvent occupés essentiellement par des femmes, des jeunes et des travailleurs peu qualifiés. Dans le même temps, le secteur doit faire face aux pressions exercées sur les conditions de travail, en particulier sur les salaires et le temps de travail. Des tragédies telles que l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh ont attiré l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures urgentes et immédiates pour garantir des conditions de travail meilleures et plus sûres dans le secteur.

Dans ce contexte, les représentants tripartites de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs se sont réunis du 23 au 25 septembre 2014 pour examiner et adopter des recommandations novatrices sur les salaires et le temps de travail dans le secteur. Dans les documents adoptés par le forum, les participants ont énoncé des mesures de suivi à l'intention de l'OIT, à savoir continuer de promouvoir la ratification et l'application des normes internationales du travail applicables à l'industrie du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure; promouvoir le dialogue social, et notamment la négociation collective; fournir aux Etats Membres une assistance technique et leur permettre de renforcer leurs capacités; aider à collecter des données de base sur le secteur; et effectuer des études et des analyses comparatives à l'échelle mondiale, recenser les bonnes pratiques et partager les connaissances. Entre autres recommandations à suivre, les gouvernements devraient veiller à la conformité des lieux travail par le biais des systèmes d'inspection du travail; fournir une assistance aux partenaires sociaux; promouvoir le dialogue social; et s'approvisionner auprès d'usines respectueuses de la législation. Enfin, les participants ont encouragé les organisations d'employeurs et de travailleurs à engager un véritable dialogue social et à promouvoir des pratiques d'approvisionnement et de sous-traitance qui favorisent le respect de la législation. Les conclusions adoptées lors du forum devraient contribuer aux efforts déployés à l'échelon mondial pour promouvoir le travail décent dans le secteur.

Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime

Un navire est à la fois le lieu de travail, le logement et le cadre de vie des gens de mer. Les armateurs doivent mettre en place à bord des navires une culture de la sécurité avec des normes strictes en matière de sécurité et de santé au travail. L'exposition à un niveau excessif de bruit et de vibrations, les risques biologiques ainsi que la conception ergonomique des navires et de leur équipement sont quelques-unes des considérations qui ont été examinées lors de la réunion d'expert qui s'est tenue à Genève du 13 au 17 octobre 2014.

Les débats se sont soldés par l'examen et l'adoption, par des experts indépendants désignés par les gouvernements, les armateurs et les gens de mer, de Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la Convention du travail maritime, 2006, élaborées par le Bureau. Ont également assisté à cette réunion des observateurs et des conseillers techniques de 42 autres gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales.

“ Nous sommes très heureux des résultats obtenus au terme de cette réunion. Les nouvelles directives que nous avons adoptées apporteront une contribution précieuse pour promouvoir la conformité à la MLC, 2006.”

Tim Springett, *vice-président du groupe des armateurs.*

“ La mise en œuvre des mesures de sécurité et de santé au travail dans le secteur maritime devra surmonter de nombreux défis. Les directives devraient fournir une assistance en la matière.”

Patric Caron, *vice-président exécutif du Syndicat international des marins canadiens.*

“Le document final offre une certaine souplesse sans toutefois faire de concession sur les normes de sécurité et de santé au travail qui protègent les gens de mer; il sera une source utile.”

Julie Carlton, *directrice du Service de la santé et de la sécurité des gens de mer au sein de l'Agence maritime et des garde-côtes du Royaume-Uni.*

Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique

Les mandants tripartites se sont réunis à Genève du 9 au 11 décembre 2014 et, au terme de trois jours de discussion, ils ont adopté une série de points de consensus. Il a été convenu que l'un des enjeux les plus importants auxquels est confronté le secteur consiste à savoir comment s'adapter aux fluctuations de la demande. L'un des moyens de faire face aux cycles productifs courts et à l'évolution rapide de la demande de consommation est d'inclure une meilleure coordination acheteur-fournisseur; une autre solution consiste à améliorer les mécanismes de prévision de la demande.

Compte tenu du recours accru au travail temporaire et à d'autres formes d'emploi dans ce secteur, plusieurs mesures visant à promouvoir le travail décent et à contribuer ainsi à la viabilité du secteur ont été adoptées. Pour relever les défis que présentent le travail temporaire et d'autres formes d'emploi dans le secteur, d'autres options ont été proposées: la première consiste à mettre en place des dispositifs d'annualisation du temps de travail, qui permettent aux travailleurs d'effectuer davantage d'heures à certaines périodes et, en compensation, de travailler moins et de bénéficier de congés à d'autres périodes. La seconde possibilité est la polyvalence: les travailleurs sont formés dans plusieurs domaines et peuvent ainsi effectuer des tâches plus diversifiées, ce qui favorise une production nécessitant moins d'effectifs tout en évitant de créer des goulets d'étranglement.

Douzième session du Comité conjoint OIT/ UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

Réuni à Paris du 20 au 24 avril 2015, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts a examiné un certain nombre de questions urgentes touchant le personnel enseignant, et notamment la qualité de l'enseignement et du perfectionnement professionnel tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur, la professionnalisation du personnel de l'éducation de la petite enfance, l'évolution des relations d'emploi dans l'enseignement, les tendances en matière d'évaluation des enseignants, l'incidence des technologies numériques, et le dialogue social.

Un communiqué fait lors du Forum mondial sur l'éducation, qui s'est tenu à Incheon, République de Corée, en mai 2015, a été adopté par le Comité conjoint. Ce communiqué, intitulé «Donner davantage de moyens d'action aux enseignants: enseigner dans le cadre du programme d'éducation pour l'après-2015» préconise la reconnaissance du rôle central des enseignants et de leurs organisations dans la réalisation de l'objectif de développement durable 4 sur l'éducation; recommande l'élaboration de stratégies pour la fourniture d'incitations appropriées, y compris des perspectives de carrière claires et des possibilités de formation professionnelle continue, afin maintenir un corps d'enseignants professionnels; et recommande l'élaboration de politiques et stratégies visant à protéger les enseignants de la violence, notamment dans les zones de conflits armés. La formulation adoptée dans le communiqué fait écho à la Déclaration d'Incheon: Education 2030, qui recommande de donner aux enseignants les moyens d'agir

“Nous ferons en sorte que les enseignants et les éducateurs aient les moyens d'agir, qu'ils soient recrutés de manière adéquate, qu'ils reçoivent une formation et des qualifications professionnelles satisfaisantes, et qu'ils soient motivés et soutenus au sein de systèmes

gérés de manière efficace et efficiente, et dotés de ressources suffisantes.”

Déclaration d'Incheon (2015): Education 2030: Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur du commerce de détail et leurs effets sur le travail décent et la compétitivité

Le secteur du commerce de détail constitue un point d'accès au marché du travail, en particulier pour les jeunes et les femmes. Dans le même temps, les innovations technologiques – par exemple, le commerce en ligne – et les nouvelles formes de concurrence ont considérablement modifié le secteur. En fait, peu d'entreprises ont connu des changements aussi importants en termes d'emploi salarié que le commerce de détail: des formes atypiques d'emploi très diversifiées sont en train de devenir pratique courante; les salaires perçus se situent au-dessous de la moyenne; et les rotations de main-d'œuvre sont élevées.

Face à ces problèmes et aux autres questions soulevées par les participants au forum de dialogue mondial qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2015, les mandants tripartites ont été encouragés à engager un dialogue social garantissant un traitement équitable pour tous les travailleurs. L'une des recommandations adressées aux gouvernements consiste à associer les partenaires sociaux aux travaux visant à définir les formes atypiques d'emploi. Dans le même temps, l'OIT a été invitée à rechercher et à comparer les bonnes pratiques sur des sujets tels que la diversification des relations de travail, les petites et moyennes entreprises et les grands détaillants, le commerce électronique et la numérisation.

Réunion d'experts chargée d'adopter des Directives pour le contrôle par l'État du pavillon en vue de l'application de la convention sur le travail dans la pêche

De nombreux pays ne disposent pas de lois, règlements ou autres mesures d'application clairement définis propres à protéger les conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche. L'objectif de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, est de remédier à cette lacune en assurant que les pêcheurs bénéficient de conditions décentes pour travailler à bord des navires de pêche en ce qui concerne les conditions minimales requises pour le travail à bord, les conditions de service, le logement et l'alimentation, la protection de la sécurité et de la santé au travail, les soins médicaux et la sécurité sociale. Chaque Etat doit exercer sa juridiction et son contrôle sur les navires battant son pavillon en se dotant d'un système propre à garantir le respect des prescriptions de la convention, notamment en prévoyant la conduite d'inspections, l'établissement de rapports, une procédure de règlement des plaintes, un suivi, et la mise en œuvre de sanctions et mesures correctives appropriées.

Dans cette optique, et conformément à une résolution concernant cette question adoptée par la Conférence internationale du Travail, l'OIT a convoqué une réunion d'experts chargée d'examiner et d'adopter des Directives pour le contrôle par l'État du pavillon en vue de l'application de la convention n° 188. Cette réunion, qui s'est tenue du 21 au 25 septembre 2015, était composée d'experts des groupes des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'experts gouvernementaux des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Espagne, Maroc, Namibie, Norvège, Thaïlande. Ont également participé à la réunion des observateurs d'autres gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales internationales. Le projet de directives élaboré par le Bureau s'est inspiré de l'expérience récente de plusieurs Etats Membres, et il a été peaufiné par les experts.

Les Directives pour l'inspection par l'État du pavillon des conditions de vie et de travail à bord

des navires de pêche adoptées par la réunion seront immédiatement appliquées pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur.

Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure

Les 19 et 20 novembre 2015, dans le cadre d'un forum de dialogue mondial qui s'est tenu à Genève, les mandants tripartites ont débattu des perspectives et des enjeux du secteur, et adopté des points de consensus pour élaborer des politiques à l'avenir dans les pays.

S'il est admis que le secteur de la construction offre un potentiel de création d'emplois, il doit dans le même temps investir dans l'éducation et la formation pour combler le déficit de compétences. Les participants à la réunion sont convenus qu'il est important de mettre l'accent sur des conditions de travail et des salaires décents, d'étendre la couverture de protection sociale, et d'améliorer la sécurité et la santé au travail (SST). Si les formes atypiques d'emploi contribuent à la croissance du secteur, il convient néanmoins de mettre en place des cadres réglementaires appropriés et un dialogue social efficace.

La ratification et la mise en œuvre effective des normes internationales du travail, en particulier les principes et droits fondamentaux au travail, doivent être encouragées et garanties. Les accords tripartites, les mécanismes de dialogue social novateurs et l'introduction des clauses de travail dans les procédures de marchés publics pourraient contribuer à promouvoir le travail décent. Les mandants ont prié le Bureau d'entreprendre des recherches, de recenser les bonnes pratiques et d'échanger les connaissances acquises sur des aspects tels que la création d'emplois, les travailleurs migrants, la SST et les formes atypiques d'emploi, et de continuer de s'associer aux organisations internationales et aux partenaires de développement pour promouvoir le travail décent dans le secteur.

Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier

Les activités de transport routier s'étendent par-delà les frontières nationales et jouent un rôle fondamental par les liens qu'elles tissent entre les chaînes d'approvisionnement mondiales, tout en facilitant la mobilité individuelle. Du 12 au 16 octobre 2015, les mandants ont débattu de questions relatives à la sécurité et à la santé des travailleurs du transport routier. Parmi les questions à l'ordre du jour figuraient l'évolution de la relation de travail, les problèmes de sécurité et de santé au travail les plus urgents, ainsi que les solutions qui y sont apportées; et l'échange des meilleures pratiques en matière de dialogue social. Les documents adoptés par la réunion comprennent des conclusions et deux résolutions.

Les participants à la réunion ont estimé qu'au cours des deux dernières décennies, malgré un renforcement de l'efficacité du transport routier et des exigences du travail, on constate un déséquilibre des règles du jeu, une fragmentation et une diminution de la sécurité de l'emploi dans le secteur. En outre, les pressions exercées par les entités des chaînes d'approvisionnement se sont révélées être une cause sous-jacente des pratiques de conduite de plus en plus dangereuses adoptées par les travailleurs du transport.

La Résolution sur les entreprises de transport en réseau – «Le transport de demain» invite les gouvernements à créer des conditions égales pour tous, que ce soit pour les compagnies de taxis ou les plates-formes de transport de «covoiturage». La Résolution concernant les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier enjoint l'OIT à mener des recherches sur des systèmes de rémunération propres à promouvoir des salaires sûrs et équitables.

Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel

Les centres de télécommunications et d'appel

sont indispensables à l'économie mondialisée du savoir telle que nous la connaissons aujourd'hui, caractérisée par un haut niveau d'interconnexion et fondée sur la technologie. Leurs activités et leurs emplois de par le monde se sont développés de façon exponentielle au cours des deux dernières décennies, mais le secteur doit aussi faire face à la faiblesse du dialogue social et de la négociation collective et à la restriction de la liberté syndicale, en raison notamment de l'essor important que connaissent les formes atypiques d'emploi. Les mandants de l'OIT se sont réunis dans le cadre d'un forum de dialogue mondial les 27 et 28 octobre 2015 pour faire face à ces enjeux ainsi qu'à d'autres problèmes.

Les participants au forum ont mis en évidence la nécessité de faire en sorte que capacité d'adaptation et durabilité des entreprises riment avec travail décent et productif; de respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que les normes internationales du travail ayant été ratifiées; et de relever des défis tels que les pratiques de travail déloyales. Ils ont également souligné la nécessité de promouvoir l'égalité de traitement pour tous les travailleurs, quelle que soit leur situation professionnelle, et préconisé le recensement, l'évaluation et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques.

ATELIERS RÉGIONAUX

Atelier régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier pour certains pays asiatiques

De bonnes pratiques de sécurité et de santé au travail (SST) sont fondamentales pour réaliser le travail décent dans l'industrie minière. Grâce à l'amélioration continue de telles pratiques, on pourra instaurer et maintenir une industrie minière durable. Ces deux affirmations ont été défendues par les participants à un atelier régional pour les pays d'Asie, qui s'est tenu à Jakarta du 16 au 18 décembre 2014. Les délégations tripartites de l'Australie, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Mongolie, du Myanmar et du Viet Nam

ont été invitées à cet atelier, de même que des observateurs du Conseil international des mines et métaux (CIMM) et d'IndustriALL.

Suite à cet atelier – le quatrième d'une série d'événements organisés au cours de la dernière période biennale à l'intention de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne – les participants se sont entendus sur une liste de priorités pour améliorer la SST dans l'industrie minière dans la région d'Asie, notamment poursuivre la création de programmes de sensibilisation axés sur le principe de la prévention; fournir une formation et une reconversion professionnelle aux mineurs; encourager le recours et la formation aux systèmes de gestion de la SST; développer des technologies destinées à améliorer la sécurité et la santé des mineurs; s'efforcer d'aller à la rencontre des mineurs qui travaillent dans des petites exploitations minières; et poursuivre la coopération internationale ainsi que l'échange de connaissances sur les bonnes pratiques en matière de SST dans l'industrie minière.

Outre cet atelier régional, l'OIT a organisé un atelier national sur l'amélioration de la SST en Indonésie. Les participants ont recommandé que l'OIT facilite le processus de ratification de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines (1995), qui ferait intervenir tous les mandants.

Atelier sous régional sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante en Afrique de l'est

Lors de cet atelier sous-régional qui s'est tenu à Nairobi du 9 au 11 mars 2015, des participants tripartites provenant du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ont comparé leurs expériences en ce qui concerne la profession enseignante et approfondi dans le même temps leurs connaissances des normes, directives et principes internationaux relatifs aux ressources humaines dans la profession enseignante. Cet atelier a insisté sur le fait que les enseignants et leurs syndicats devraient être associés à la formulation de la politique de

l'éducation. Des enseignants efficaces favorisent la bonne santé de l'économie: le développement des compétences des jeunes contribue à développer l'emploi, l'esprit d'entreprise et les fonctions d'encadrement parmi les jeunes.

Les recommandations «sur mesure» adoptées lors de cet atelier portent sur les enjeux particuliers auxquels est confronté chaque pays; toutefois, dans les quatre cas à l'étude, il a été recommandé de promouvoir le dialogue social. Tant au Kenya qu'au Rwanda, l'une des priorités communes consiste à définir plus clairement les perspectives de carrière, tandis que, pour le Kenya et l'Ouganda, l'accent a été mis sur les questions relatives à l'amélioration du bien-être des enseignants – par exemple, par la fourniture d'une couverture médicale ou d'un logement.

Cet atelier a été organisé suite à la mise au point de deux outils sectoriels pour la profession enseignante adoptés lors de la période biennale 2012-2013, à savoir le *Manuel des bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante (2012)* et les *Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (2013)*.

Atelier régional sur la restructuration dans les industries chimiques et pharmaceutiques et ses effets sur l'emploi en Amérique latine

L'industrie chimique joue un rôle de premier plan dans les industries manufacturières de la région Amérique latine et Caraïbes. En 2013, on estimait à 3'156 milliards d'euros les ventes de produits chimiques à l'échelle mondiale, parmi lesquels 4,6 pour cent, soit 144 milliards d'euros, ont été générés par l'industrie chimique latino-américaine. En fait, en 2013, l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique figuraient parmi les 30 principaux pays producteurs de produits chimiques. Malgré un léger ralentissement 2013, le nombre de fusions et acquisitions à grande échelle en Amérique latine s'est accru au cours des dernières années.

Un atelier a été organisé à Lima, Pérou, les 15 et 16 juillet 2015 pour mettre l'accent sur les modalités de recours au dialogue social dans le secteur en cette période de changements structurels et de fusions et d'acquisitions. Les délégués ont fait part de leurs expériences au niveau national en matière d'évolution économique et de tendances de l'emploi, ainsi que de salaires et de conditions de travail dans le secteur, et ils ont expliqué comment avoir recours au dialogue social pour promouvoir de bonnes relations professionnelles. Les participants ont également réfléchi à la manière d'attirer des travailleurs qualifiés, notamment des femmes et des jeunes, dans l'industrie pharmaceutique grâce au développement des compétences et aux pratiques de mise en valeur des ressources humaines.

Cet atelier a été organisé suite à l'adoption d'une recommandation soumise à l'OIT lors du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique, qui s'était tenu en 2013, pour qu'elle mette sur pied des groupes de travail tripartites régionaux, qui pourraient ainsi échanger les meilleures pratiques. Cela répond aux requêtes adressées à l'OIT à l'occasion de la 18e réunion régionale des Amériques, en 2014, de promouvoir l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de création d'emplois pour les jeunes et de promotion d'un dialogue social efficace.

Atelier tripartite visant à promouvoir le dialogue social sur les réformes des services financiers menées dans certains pays d'Asie et du Pacifique

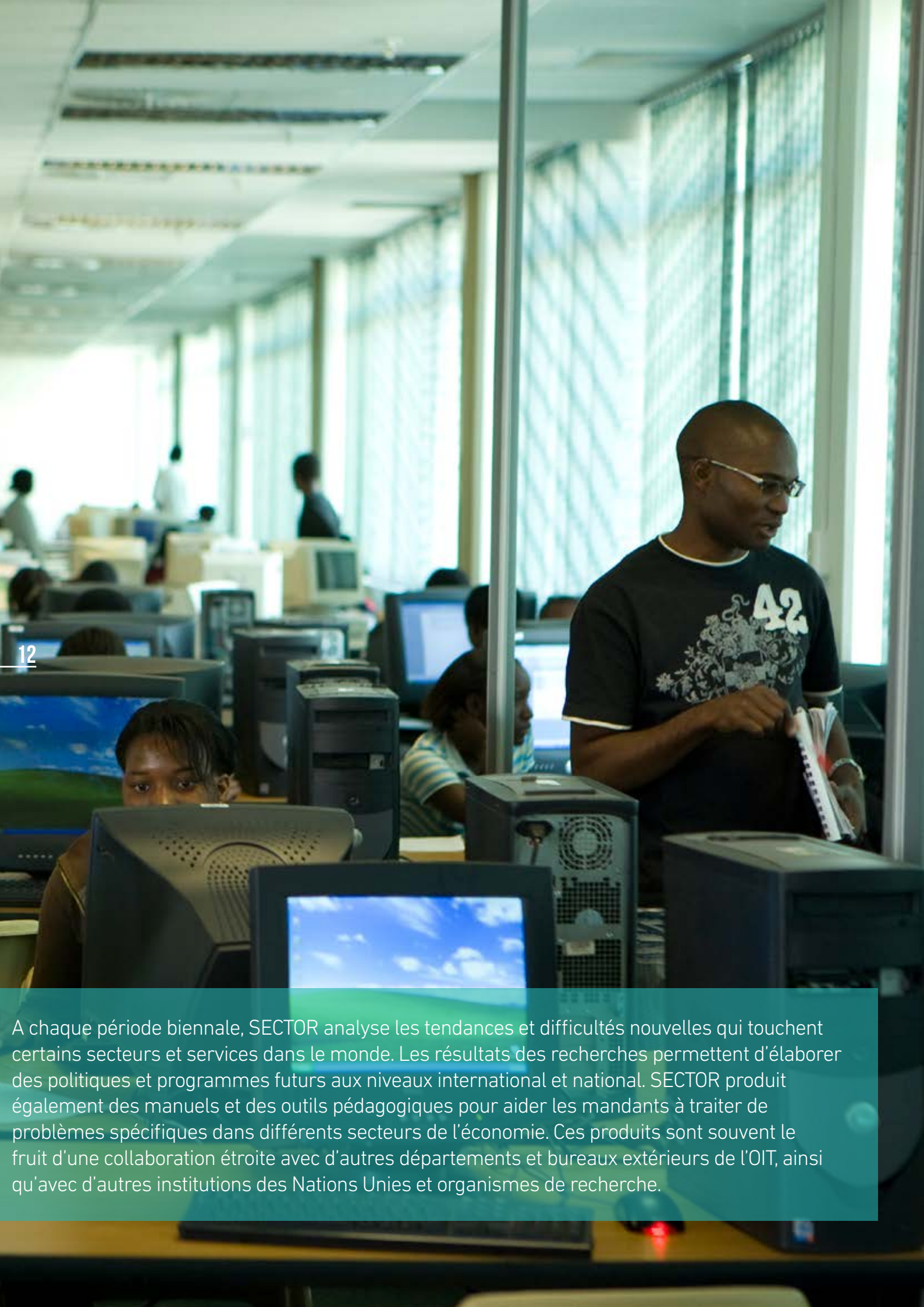
A ce jour, la région de l'Asie et du Pacifique a été relativement épargnée par la crise financière et économique mondiale, vraisemblablement grâce aux enseignements tirés de la crise financière asiatique de 1997-98. Toutefois, on redoute que les conséquences négatives de la crise ayant touché les partenaires commerciaux aient un effet retard sur les économies de la région. Dans ce contexte, des délégations représentant sept pays se sont réunies à Jakarta les 5 et 6 août 2015 pour débattre du dialogue social portant sur la réforme des services financiers.

L'atelier est parvenu à la conclusion que les partenaires sociaux devraient à mettre en place des stratégies et mécanismes d'intervention pour anticiper, prévenir ou atténuer les conséquences des crises potentielles dans les domaines sociaux, économique et du travail. Un consensus s'est dégagé sur le rôle décisif que joue le dialogue social dans la réponse aux crises, qu'il s'agisse des relations travailleurs-direction ou de la création de conseils tripartites aux niveaux national et régional. Les délégués sont également convenus que, concernant la dimension sociale et de l'emploi des crises, des efforts devraient être déployés pour éviter les licenciements, renforcer les possibilités de formation, et mettre en place des pratiques équitables en matière d'emploi. Dans le même temps, des mesures destinées à moderniser le cadre réglementaire du secteur, impliquant une plus grande surveillance et une gestion prudente des institutions du secteur, pourraient permettre de faire face aux conséquences dans le domaine du travail des aspects monétaires et réglementaires de la réponse aux crises.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations, l'OIT a été priée de fournir un soutien technique, consultatif et matériel. En outre, l'Organisation est priée de renforcer la capacité de véritable dialogue social et à promouvoir les normes du travail ainsi que les politiques qu'elle énonce, de façon à soutenir un secteur des services financiers prospère et durable.

The background is a solid teal color. In the lower half, there are several thin, white, intersecting lines that create a geometric pattern, resembling a stylized landscape or abstract design.

**Développement
et partage des
connaissances**



A chaque période biennale, SECTOR analyse les tendances et difficultés nouvelles qui touchent certains secteurs et services dans le monde. Les résultats des recherches permettent d'élaborer des politiques et programmes futurs aux niveaux international et national. SECTOR produit également des manuels et des outils pédagogiques pour aider les mandants à traiter de problèmes spécifiques dans différents secteurs de l'économie. Ces produits sont souvent le fruit d'une collaboration étroite avec d'autres départements et bureaux extérieurs de l'OIT, ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies et organismes de recherche.

2. Développement et partage des connaissances

Pour des emplois de qualité dans le secteur du tourisme: Études de l'OCDE sur le tourisme 2015/02

Le tourisme est un secteur en expansion et un important pourvoyeur d'emplois. Le secteur de l'accueil représente environ 5,5 pour cent de l'emploi total en moyenne et, dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, le taux d'emploi a augmenté de 1,4 pour cent par an dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au cours de la période 2009-13, contre 0,7 pour cent dans l'ensemble de l'économie. Or des ressources humaines de qualité sont nécessaires pour maintenir la croissance du secteur, et il convient de recruter de plus en plus d'employés mieux qualifiés.

SECTOR a contribué à un rapport de l'OCDE qui examine les stratégies visant à encourager la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité dans le tourisme, en mettant notamment l'accent sur la façon d'améliorer le développement des compétences et l'évolution professionnelle dans les petites, moyennes et micro entreprises (PME) touristiques. Ce rapport souligne le rôle que des emplois de qualité peuvent jouer dans l'émergence d'un secteur du tourisme compétitif et durable, et il traite de l'intensité en main-d'œuvre et des caractéristiques du marché du travail dans le secteur du tourisme, ainsi que des conséquences qu'impliquerait le fait d'attirer, de fidéliser et de développer une main-d'œuvre compétente. Les politiques et les programmes

adoptés pour réagir à ces problèmes et accélérer le développement des compétences dans les PME touristiques sont analysés, et un certain nombre de considérations politiques essentielles mises en évidence.

Formes atypiques d'emploi dans le service public en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil, au Canada, au Japon et au Royaume-Uni

Les contraintes budgétaires croissantes et l'évolution de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique se traduisent par de plus en plus de formes atypiques d'emploi, qui vont de l'emploi de courte durée à l'externalisation, en passant par le travail en sous-traitance.

Pour mieux comprendre cette tendance et ses effets, SECTOR a examiné les pratiques de six pays eu égard aux cinq aspects suivants: 1) qualité et sécurité de l'emploi; 2) incidence sur la prestation des services publics; 3) taux de syndicalisation et couverture de la négociation collective; 4) rôle joué par d'autres formes de dialogue social; 5) actions qui pourraient être menées pour faire face aux enjeux identifiés.

Dans l'ensemble, les auteurs des études de cas sont parvenus à la conclusion qu'avec l'externalisation les travailleurs ne sont plus couverts par les conventions collectives et la représentation syndicale, ce qui limite leur potentiel de dialogue social. Au Canada, par exemple, les travailleurs recrutés par le

biais d'agences de travail temporaire ne sont pas considérés comme des fonctionnaires de l'administration fédérale et, de ce fait, ne bénéficient pas des droits conférés par les conventions collectives. Au Japon, les salariés non réguliers des collectivités locales ont augmenté de 32 pour cent entre 2005 et 2012. Ces salariés ne perçoivent pas les mêmes indemnités que leurs homologues réguliers, et la majorité de cette main-d'œuvre occasionnelle est constituée de femmes. Des études de cas sur l'Allemagne indiquent que la fonction publique privilégie les contrats à durée déterminée plutôt que les postes permanents: certains tribunaux allemands ont en fait jugé illégal le recours à de nombreux contrats à durée déterminée sur une longue période.

Il convient de mener davantage de recherches et d'analyses pour comprendre les effets des modalités de travail flexibles. Les auteurs de toutes les études de cas encouragent l'adoption de politiques et procédures plus efficaces pour réglementer la façon dont ces entités extérieures assurent les services publics. Ils suggèrent également qu'il pourrait être avantageux de promouvoir davantage l'emploi à temps partiel. Toutefois, dans l'ensemble, il importe d'examiner comment l'Etat recherche des mesures financières et de réduction des coûts qui puissent s'équilibrer avec la protection des travailleurs.

Formes atypiques d'emploi dans les différents secteurs

Les formes atypiques d'emploi sont une question de plus en plus préoccupante dans de nombreux secteurs et branches d'activité économiques. Comme l'a fait observer le Directeur général du BIT dans son rapport présenté à la 102e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) en juin 2013, «Aujourd'hui dans le monde, environ la moitié de la population active est salariée, mais nombreux sont ceux qui ne travaillent pas à plein temps pour un seul employeur. Ce qui était supposé être «atypique» est désormais «typique»; la «norme» est devenue l'«exception».» Et le Directeur général de préciser: «Les opinions sont très partagées sur la question de savoir si, et comment, cette situation influe sur la réalisation du travail décent pour tous et, dans l'affirmative, ce qu'il conviendrait éventuellement de faire pour y remédier».

C'est dans ce contexte que les mandants sectoriels ont identifié les changements dans les relations d'emploi comme une priorité. Certains points ont été soulevés, notamment comment concilier au mieux les besoins des entreprises en termes de souplesse et de compétitivité que ces nouvelles formes d'emploi peuvent favoriser avec l'impératif de travail décent, notamment une durée de travail protégée et prévisible et la sécurité des revenus pour les travailleurs.

Au cours de la période de biennale 2014-15, SECTOR a mené des recherches et organisé une série de réunions internationales portant sur les secteurs suivants: médias et culture, électronique, commerce de détail, télécommunications et centres d'appel. Ces travaux de recherche examinent l'incidence sur chaque secteur de l'évolution constante des relations d'emploi, en identifiant certains résultats à atteindre en matière de travail décent dans différents pays du monde. SECTOR a également publié une série de documents de travail sur les principales tendances des formes atypiques d'emploi dans différentes régions et différents secteurs, notamment l'industrie des centres de contact, la culture, l'éducation, les médias et l'administration publique. Le rôle des agences d'emploi privées en Argentine, au Chili, en Chine et en Uruguay a également été passé en revue.

Ces travaux ont largement contribué à mieux comprendre les formes atypiques d'emploi, permis de parvenir à un consensus au niveau sectoriel sur cette question, et complété les travaux menés par l'OIT en préparation à la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi, qui s'est tenue à Genève du 16 au 19 février 2015, ainsi que les conclusions adoptées par cette réunion.

Études sectorielles sur la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

L'économie mondiale étant de plus en plus intégrée et interdépendante, le commerce et les investissements s'effectuent toujours plus à l'aide de nouveaux modèles et structures de production, y compris via les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces dernières peuvent stimuler la croissance et contribuer à la création d'emplois productifs ainsi qu'à la promotion du travail décent. Dans le même temps, l'évolution de la dynamique au sein de l'économie mondiale a également eu des effets négatifs sur les conditions de travail et l'emploi.

SECTOR a contribué au processus de rédaction du rapport qui sera présenté à la Conférence en juin 2016 en préparant deux analyses comparatives d'études sectorielles afin de soutenir la discussion générale sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces études, réalisées avec le soutien du gouvernement des Pays-Bas, portent sur les domaines suivants: logistique, tourisme, produits chimiques, thé, électronique, animations et effets visuels, or, et commerce de détail. Elles recensent les chaînes d'approvisionnement mondiales sectorielles dans l'optique du travail décent, examinent les possibilités et les enjeux de la gouvernance de ces chaînes, et comprennent des études de cas portant sur différents pays et régions. La priorité de ces études est variable: certaines s'intéressent à l'amélioration des conditions sociales et économiques, tandis que d'autres portent sur les bonnes pratiques exercées par les entreprises multinationales dans la promotion du travail décent au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les analyses comparatives et/ou une sélection d'études sectorielles seront publiées en 2016.

En outre, SECTOR a contribué à la réalisation d'études portant spécifiquement sur l'Afrique et l'Amérique latine. Au Brésil, une synthèse de l'expérience mise au point dans la chaîne d'approvisionnement en coton a été effectuée avec le soutien d'un projet Sud-Sud.

Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport

Le mauvais empotage à l'intérieur d'un engin de transport peut avoir de graves conséquences: ainsi, les lésions, le déversement de matières dangereuses dans l'environnement ou la détérioration de la marchandise peuvent provenir d'une cargaison mal arrimée, d'une surcharge ou d'une fausse déclaration de contenu. Il est donc essentiel que les personnes chargées d'emballer et d'arrimer la cargaison dans ou sur un engin de transport soient familiarisés avec des pratiques sûres.



Les premières Directives pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport ont été rédigées en 1997 conjointement par l'OIT, l'Organisation maritime

internationale (OMI) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). A l'occasion du Forum de dialogue mondial sur la sécurité dans la chaîne d'approvisionnement concernant le remplissage des conteneurs organisé par l'OIT en 2011, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'actualiser les directives de 1997.

Un nouveau Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) a été approuvé par chacune de ces trois organisations et publié en 2014. Rédigé à l'intention tant des personnes préposées au chargement et à l'assujettissement des cargaisons dans des engins de transport que de celles qui sont chargées de la formation à ces tâches, le Code CTU décrit les aspects théoriques et les mesures à prendre dans la pratique pour garantir la sécurité des opérations. En outre, il élargit le champ d'application des directives de 1997 en fournissant des renseignements et des conseils à l'intention de toutes les parties prenantes de la

chaîne d'approvisionnement. Le Code CTU n'est pas un instrument juridiquement contraignant et il ne prétend pas non plus se substituer à la législation nationale en vigueur. Il propose plutôt des recommandations d'ordre pratique et des conseils à l'intention des professionnels du secteur afin qu'ils améliorent leurs pratiques pour garantir la sécurité des travailleurs et du public.

Industrie du verre: Tendances et évolution récentes des conditions de travail et des relations d'emploi

L'industrie du verre a considérablement évolué au cours des 10 dernières années. En 2007, la production mondiale de verre était estimée à 115 millions de tonnes au total, l'Union européenne représentant 32 pour cent de cette production mondiale. Suite à la crise financière, la capacité de production a nettement diminué à mesure que fermaient des usines de verre, temporairement ou définitivement. On a assisté à un processus de fusions et d'acquisitions, qui a permis le regroupement des entreprises du secteur. Or si les marchés parvenus à maturité en pâttissent, les marchés émergents passent à la vitesse supérieure.

Une publication de SECTOR portant sur les tendances et évolutions récentes des conditions de travail et des relations d'emploi l'industrie du verre (*The glass industry: recent trends and changes in working conditions and employment relations*, en anglais uniquement) présente un aperçu des effets de la crise financière sur l'industrie du verre, en faisant particulièrement référence aux conditions de travail, y compris la sécurité et la santé au travail et les relations professionnelles.

Mise à jour des statistiques sur l'emploi dans le secteur du tabac

En collaboration avec le Département de statistique du BIT, SECTOR a publié au titre du suivi de la Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac, qui s'était tenue en 2003, une mise à jour des statistiques sur l'emploi pour informer les mandants de l'OIT des changements

qui touchent le marché du travail dans le secteur du tabac. L'objectif de cette publication est de fournir des données essentielles pour l'analyse individuelle et d'apporter des contributions de fond à une analyse plus approfondie qui se présente sous la forme de graphiques.

La préparation de cette mise à jour statistique n'aurait pu avoir lieu sans une collaboration entre les mandants de l'OIT et les autorités compétentes au niveau national. Le dialogue social demeure un moyen important d'élargir les connaissances et la compréhension de la dynamique complexe du marché du travail dans le secteur du tabac.

Promouvoir des approches constructives des relations de travail dans la fonction publique

L'une des recommandations du Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique, qui s'est tenu en 2014, invite l'OIT à entreprendre des recherches sur la diversité des pratiques de dialogue social, et notamment la négociation collective. Ces recherches devraient fournir aux pays les connaissances nécessaires pour améliorer leurs propres pratiques, permettre de mieux faire face aux crises, et surmonter les obstacles à la ratification de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981.

Publié sous la forme d'une compilation des bonnes pratiques, ces travaux de recherche viennent compléter le *Manuel sur la négociation collective et le règlement des différends dans le service public*, publié en 2011. Ils fournissent des exemples aux négociateurs et aux spécialistes des relations de travail dans la fonction publique sur la façon de parvenir à des accords cohérents et constructifs propres à promouvoir la qualité et l'indépendance des services publics. Les exemples énoncés dans ce supplément devraient contribuer à un engagement constructif des organisations de travailleurs et des employeurs de la fonction publique.

Le dialogue social dans le secteur du transport ferroviaire

Au cours des dernières décennies, le secteur du transport ferroviaire a connu des changements considérables. La structure des effectifs a évolué; il y a eu des transferts de propriété; et les facteurs technologiques et environnementaux ont eu une incidence sur les relations de travail, qu'il s'agisse du transport de passagers ou des opérations de fret. Le transport ferroviaire public a aussi gagné du terrain, car les modèles actuels de mobilité s'attachent à étudier la limitation du recours aux voitures particulières.

Un guide pratique a été élaboré afin de renforcer le dialogue social dans le secteur du transport ferroviaire. Il porte sur la prévention des conflits, ce qui implique la préparation et l'identification de différents processus et actions de dialogue social. Le guide offre tout d'abord un bref aperçu du dialogue social, avant de mettre en évidence des recommandations et des exemples particuliers. Plusieurs sections comportant des «listes de contrôle» visent à soulever des questions ou des points particuliers en vue de faciliter la préparation du dialogue social.

Gestion des déchets électroniques | Mise à jour

Les déchets liés aux produits électroniques et électriques – «déchets électroniques» – sont un enjeu environnemental croissant auquel doit faire face la planète. Ils peuvent être générés par des ménages, des entreprises et des secteurs, et parfois même acheminés illégalement vers d'autres pays. La gestion des déchets électroniques est différente de celle des déchets ménagers, qui ne collecte pas les substances dangereuses associées à des matériaux de valeur, comme le verre, le métal et le plastique. En Chine, par exemple, des ramasseurs de déchets individuels vendent les déchets à des intermédiaires qui établissent un lien entre les réseaux de collecte et des recycleurs informels. Globalement, ce système facilite la coexistence des secteurs formel et informel de gestion des déchets électroniques.

Deux documents de recherche sur la gestion des déchets électroniques ont été publiés au cours de la période biennale 2014-15. Le premier, qui porte sur les activités informelles de gestion des déchets électroniques, a été produit conjointement par SECTOR et l'Unité des coopératives (EMP/COOP). Le second, qui traite des aspects de la gestion des déchets électroniques en Chine liés au travail, à la santé humaine et à l'environnement, a été publié par le bureau de pays de l'OIT à Pékin.

D'après le document de recherche sur la Chine, le ministère chinois de la Protection de l'environnement estime que 20 à 30 millions de tonnes de déchets électroniques sont produits chaque année dans le pays. Parmi les recommandations essentielles adressées à la Chine figurent la nécessité de garantir davantage de compétences, de connaissances et de formation en matière de maîtrise des risques pour la santé humaine et l'environnement; le renforcement de la sécurité et de la santé au travail; la reconnaissance du rôle du secteur informel dans l'élimination des déchets et la fourniture d'une formation concernant l'impact des mauvaises pratiques de recyclage des déchets électroniques sur l'environnement et la santé; et l'élaboration de principes directeurs concernant la gestion de l'environnement, de la sécurité et de la santé aux niveaux de l'entreprise et des installations.

Base de données sur les cas signalés d'abandon des gens de mer

Cette base de données, hébergée par l'OIT, s'inscrit dans le cadre d'un effort de collaboration continue visant à repérer les cas d'abandon de navire et de gens de mer dans les ports du monde entier. Les gouvernements et les organisations concernées signalent des cas d'abandon de navire à l'OIT, qui les saisit dans la base de données. L'OIT transmet ensuite l'information aux Etats du pavillon et aux Etats du port ainsi qu'aux armateurs.

La base de données sur les cas d'abandon de navires a été mise en place avec l'aide de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Association internationale des approvisionneurs de navires (ISSA). Avec la coopération de l'OMI, de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) et de la Fédération internationale des armateurs (ISF), l'OIT a mis au point et alimente une base de données, en répertoriant le nom et la situation actuelle des gens de mer victimes d'abandon.

Études de cas sur l'organisation du temps de travail et ses effets dans le secteur des services de santé



Des professionnels dûment qualifiés exerçant en continu et d'astreinte à toute heure: c'est le besoin fondamental du secteur des services de soins de santé. Le travail en équipe, le travail de

nuit et de lourdes charges de travail, auxquels viennent souvent s'ajouter un manque de ressources et une gestion inefficace, peuvent conduire à un stress à la fois physique et psychologique des travailleurs des soins de santé. L'enjeu majeur dans ce secteur est de proposer des aménagements du temps de travail qui tiennent compte à la fois du bien-être des travailleurs et des obligations de résultats

des organisations.

Pour permettre de mieux comprendre l'organisation du temps de travail et ses effets sur le secteur des services de santé, SECTOR a lancé conjointement avec le Service des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail (INWORK) un projet de recherche mondial, qui comprend une analyse comparative de l'Afrique du Sud, du Brésil et de la République de Corée.

Fondé sur une analyse des exemples de l'Afrique du Sud, du Brésil et de la République de Corée, un rapport de synthèse révèle que, dans ces trois pays, il est absolument nécessaire d'augmenter le financement des systèmes de soins de santé, de renforcer les installations de soins de santé, et d'apporter des améliorations structurelles indispensables. Ce rapport montre également qu'il est indispensable de s'attaquer au problème de pénurie de personnel dans les trois pays pour améliorer les conditions de travail et prévoir des aménagements du temps de travail qui concilient mieux le bien-être des travailleurs et l'obligation de résultat des organisations.

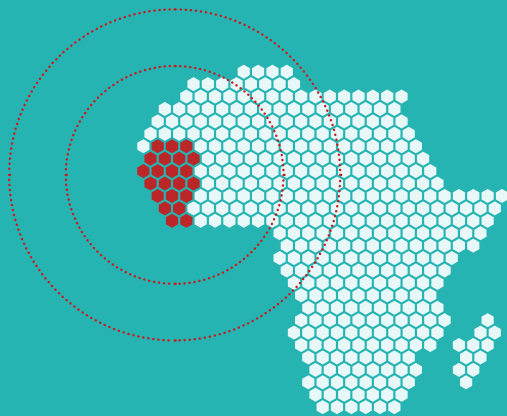


Par ailleurs, l'étude de cas sur le Brésil publié par SECTOR identifie l'organisation et les pratiques en vigueur en matière de temps de travail, et analyse leurs effets sur le bien-être

des travailleurs, notamment sur l'équilibre entre travail et vie privée ainsi que sur les performances des organisations du secteur des services de santé. Après avoir décrit le système de santé ainsi que la législation et la réglementation en vigueur au Brésil, l'étude met en évidence des facteurs décisifs liés au temps de travail ayant une incidence sur le moral et le travail du personnel. Enfin, elle porte sur les opinions et les préférences tant du personnel que de la direction en matière d'aménagement du temps de travail.

Faire face à l'épidémie d'Ebola : La protection du personnel de santé

Contexte



881 En octobre 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) faisait état de 881 cas confirmés et probables de travailleurs de la santé infectés par le virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone

513 travailleurs de la santé sont morts du virus Ebola*

*Signalé par la Organisation Mondiale de la Sante (OMS) Octobre 2015

Outils et normes de l'OIT disponibles pour prévenir et maîtriser les infections sur le lieu de travail

Les normes internationales du travail et autres outils, pour autant qu'ils soient correctement appliqués, sont très efficaces pour protéger les travailleurs de la santé en première ligne qui traitent des patients souffrant de maladies infectieuses, par exemple la maladie à virus Ebola.



Normes et outils pertinents de l'OIT



HealthWISE

Outil conjoint OIT/OMS adapté et utilisé au Libéria par l'OMS et le ministère de la Santé pour former les professionnels de la santé à améliorer la sécurité sur le lieu de travail en cas d'épidémie.



Séances d'information:

Une note d'information conjointe OMS/OIT 2014 intitulée «Maladie à virus Ebola: sécurité et santé au travail» rappelle, d'une part, aux employeurs qu'ils ont la responsabilité de garantir la sécurité et la santé des travailleurs et de leur fournir des informations ainsi qu'une formation et, d'autre part, aux travailleurs qu'ils sont tenus de se conformer aux réglementations sur la sécurité et la santé.



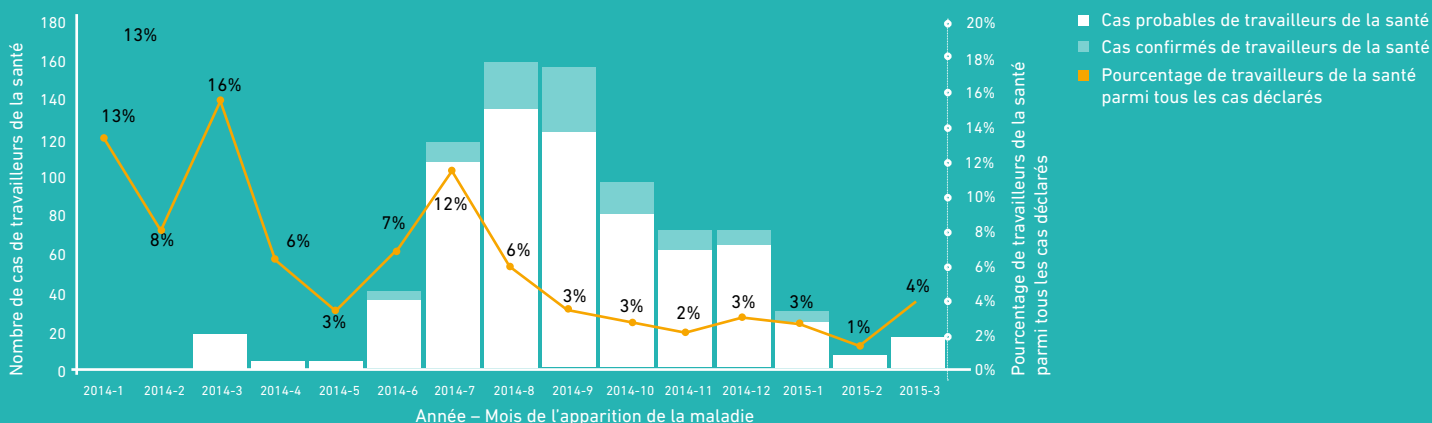
Normes de l'OIT:

Plus de la moitié des travailleurs de la santé infectés par le virus Ebola sont des infirmiers(ères) et des aides-infirmiers(ères). Outre les normes de l'OIT relatives à la sécurité et à la santé au travail, la convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977, et la recommandation n° 157 qui l'accompagne fournissent des conseils sur les conditions de travail appropriées pour le personnel infirmier, y compris l'adaptation de réglementations sur la sécurité et santé au travail (SST) à la nature spécifique de leur travail.

19

Comment les mesures de SST ont-elles contribué à faire reculer les infections par le virus Ebola parmi les personnels de santé?

Nombre de cas confirmés et probables de travailleurs de la santé infectés par le virus Ebola au fil du temps (et proportion de travailleurs de la santé parmi tous les cas déclarés*) dans trois pays réunis (Guinée, Libéria et Sierra Leone) 1er janvier 2014-31 mars 2015.



Source: Infections par le virus Ebola des travailleurs de santé en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, OMS, 2015

* Tous les cas déclarés incluent les cas confirmés et probables de travailleurs de la santé et de travailleurs d'autres secteurs

The background is a solid blue color. In the lower half, there are several thin, white, curved lines that intersect and overlap, creating a dynamic, abstract pattern. These lines appear to be part of a larger design or logo that is partially visible.

Renforcement des capacités et coopération technique



SECTOR fournit une assistance technique aux pays qui mettent en place des programmes et plans d'action au niveau sectoriel. En outre, le département soutient la ratification et l'application des conventions et recommandations sectorielles ainsi que la mise en œuvre des recueils de directives pratiques, principes directeurs et autres outils propres aux différents secteurs. Pour ce faire, des manuels et autres matériels didactiques sont mis au point et spécifiquement conçus pour faire face aux besoins des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

La coopération technique est fondamentale pour la mission de l'OIT: de par ses activités, l'Organisation peut aider les mandants à renforcer leur expérience et leurs connaissances, en particulier au niveau local. Au cours de la dernière période biennale, et grâce au soutien de donateurs multilatéraux, de nouveaux projets ont été consacrés essentiellement à l'élaboration, à l'échelon sectoriel, de programmes et outils innovants.

3. Renforcement des capacités et coopération technique

Programme de formation des travailleurs portuaires dans les terminaux de marchandises en conteneurs et en vrac

Un programme de formation pour les travailleurs des terminaux de marchandises en vrac (PDP II) est en cours d'élaboration, l'objectif étant de satisfaire le besoin d'une structure de formation à l'échelon du secteur pour développer les compétences des travailleurs portuaires opérant dans les terminaux de marchandises en vrac. Le programme est mis au point avec le soutien du ministère des Océans et de la Pêche de la République de Corée. Ces nouveaux matériels pédagogiques permettront aux gouvernements et aux autorités portuaires de superviser efficacement les opérations dans les terminaux de cargaisons sèches en vrac; de gérer le transport, la manutention et le stockage; de superviser les opérations de chargement et de déchargement; et de garantir la sécurité dans les activités de manutention de certains produits – minerais de fer, charbon, engrais, céréales, bauxite, aluminium – dans les terminaux et à bord des navires. La priorité sera accordée aux domaines où l'absence de formation peut mettre en danger les employés de terminaux en sous-traitance, endommager un équipement de manutention coûteux et sophistiqué, et compromettre la sécurité des navires et de leurs équipages.

Ces nouveaux matériels reposent sur l'expérience du Programme de formation des travailleurs portuaires dans les terminaux à

conteneurs mis au point par l'OIT, qui a fait ses preuves depuis 30 ans. Ce programme a permis de former du personnel à tous les niveaux pour améliorer la manutention des cargaisons ainsi que les conditions et les pratiques de travail, et pour promouvoir la sécurité, le statut et le bien-être des travailleurs portuaires. Il a été traduit en neuf langues, et plus de 70 organisations et terminaux portuaires ont obtenu l'autorisation de l'utiliser. Au cours de la période biennale 2014-15, les autorités portuaires de la Barbade et du Mozambique ont adhéré au programme, et une formation des formateurs a été organisée au Centre international de formation de

l'OIT à Turin en vue de délivrer aux nouveaux instructeurs un certificat d'utilisation de ces matériels pédagogiques dans les ports du monde entier.



Le VIH/sida dans le secteur du transport routier

Le module Conduire pour le changement: *Outils de formation sur le VIH/SIDA pour le secteur du transport routier*, publié en 2008, est le fruit d'une initiative commune de l'OIT, de l'Académie de l'Union internationale des transports routiers (IRU) et de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF). Cet outil de

formation, né de l'approche sectorielle de l'OIT ciblant la fourniture d'une formation sur le VIH et le sida, a permis de concrétiser les conclusions de la réunion tripartite de 2006 sur le secteur du transport routier. Il a été conçu pour permettre aux syndicats, aux chauffeurs et aux dirigeants d'entreprise de lutter efficacement contre le VIH/sida dans le secteur du transport routier.

Les 23 et 24 février 2015, SECTOR, le Service du VIH/sida dans le monde du travail (ILOAIDS) et l'EAT/BP-Pretoria ont organisé une consultation tripartite à Johannesburg sur l'utilisation de ces outils de formation. Les participants, issus de six pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), ont été invités à élaborer et à présenter les grandes priorités des plans nationaux qui permettront d'intensifier la lutte contre le VIH/sida dans le secteur, et à débattre des approches des outils

de formation qui se sont révélées les plus efficaces.

Dans l'ensemble, les participants ont jugé ce matériel d'une grande utilité, admettant que la riposte au VIH/sida a évolué au cours des cinq dernières années proposant des améliorations à l'outils de formation. Les participants ont également expliqué que les partenariats avec les conseils nationaux du sida et les ministères de la Santé et du Travail sont déterminants pour faire progresser les activités relatives au VIH/sida dans le secteur du transport. Des données ventilées par secteur sur le VIH/sida et les facteurs alimentant l'épidémie ont été mentionnés comme des enjeux majeurs à relever, la disponibilité des données nécessaires pouvant en effet permettre de renforcer et d'adapter la riposte au VIH/sida dans le secteur du transport routier.

Adoption de l'Agenda du travail décent dans le secteur de la santé au Brésil

En novembre 2015, le ministère de la Santé et les partenaires sociaux du Brésil ont signé un protocole pour ouvrir une table de négociation permanente nationale sur le système national de santé (*Mesa Nacional de Negociação Permanente do SUS*), en vue d'établir un Agenda du travail décent pour les travailleurs du système national de santé, protocole n° 009/2015 (*Agenda Nacional do Trabalho Decente para Trabalhadores e Trabalhadoras do Sistema Único de Saúde (ANTD-SUS), protocolo- No. 009/2015*). Il s'agit d'un événement historique car c'est le premier Agenda du travail décent dans le secteur de la santé adopté à l'échelon mondial. Il repose sur quatre priorités:

- I. Générer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans le système national de santé;
- II. Renforcer la gestion des personnels de santé;
- III. Renforcer le dialogue et la négociation sur les conditions et les relations de travail dans le système national de santé;
- IV. Combattre toutes les formes de discrimination au travail, en accordant une attention particulière à la discrimination fondée sur le genre, la race et l'appartenance ethnique.

L'Agenda du travail décent pour le système national de santé a été élaboré dans le cadre d'un projet de coopération technique de l'OIT financé par le ministère de la Santé du Brésil et l'Organisation panaméricaine de santé (OPS). SECTOR et le bureau de pays de l'OIT pour le Brésil ont collaboré étroitement à la gestion de ce projet.

Formation des formateurs en Chine grâce au programme HealthWISE

Le programme HealthWISE applique une méthode pratique et participative d'amélioration de la qualité, qui encourage la direction et les salariés à collaborer en vue de promouvoir des lieux de travail sûrs et sains et d'améliorer les pratiques de travail, grâce à des solutions peu coûteuses. Au cours de la dernière période biennale, cet outil a été traduit en chinois par le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies de Chine (China CDC).

La première formation HealthWISE des formateurs en Chine a eu lieu à Zhengzhou, dans la province du Henan, du 16 au 18 novembre 2015. Quarante-quatre participants, y compris 35 représentants des travailleurs et de la direction de la santé de 11 grands hôpitaux répartis dans six provinces, ainsi que d'autres parties prenantes du secteur de la santé ont été formés à la méthodologie HealthWISE, de manière à pouvoir mener des évaluations sur le lieu de travail et à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour y apporter des améliorations. La formation met l'accent sur la sécurité et la santé au travail (SST), en fonction des priorités exprimées par les mandants. L'approche et la liste de contrôle HealthWISE sont présentées lors d'exposés, où il est expliqué comment mettre en place des systèmes de gestion de la SST, faire face aux risques biologiques et aux problèmes d'ergonomie, et lutter contre la violence, la discrimination et la stigmatisation dans les services de santé, en mettant spécifiquement l'accent sur la discrimination liée au VIH.

Dans le cadre d'exercices en groupe, les participants ont adapté la liste de contrôle HealthWISE aux besoins locaux. Ces derniers ont été testés lors d'une visite sur le terrain du premier centre hospitalier universitaire de Zhengzhou, centre de référence tertiaire qui compte plus de 8'000 salariés. Sur la base de leurs résultats, les participants ont formulé des recommandations en vue d'apporter des améliorations dans les cinq unités de l'hôpital

qu'ils ont évaluées. Pour finir, les participants ont élaboré des plans d'action pour mettre en œuvre le programme HealthWISE au sein de leurs propres établissements hospitaliers.

Le travail décent dans le secteur de la construction

Les grands événements ont le potentiel de créer des emplois dans différents secteurs et de développer les infrastructures d'un pays. A l'occasion de la préparation de la Coupe du monde de football au Brésil en 2014, ainsi que lors d'autres grands événements, un projet innovant a été créé pour promouvoir le travail décent lors de la phase préparatoire de ce type de grands événements. Suite à la mise en place d'un processus de dialogue social, et avec l'assistance technique de l'OIT, la présidente du Brésil a signé un pacte national tripartite sur la promotion du travail décent, que ce soit au cours de la préparation ou lors de la tenue de grands événements. De même, des engagements municipaux tripartites ont été conclus dans sept des 12 villes hôtes.

Les enseignements tirés au Brésil seront généralisés pour servir d'exemple à la préparation de grands événements dans d'autres pays.

Renforcer les capacités du secteur du tourisme pour promouvoir le développement durable

L'augmentation du tourisme à l'échelon mondial a le potentiel de venir en aide aux populations pauvres dans les pays les moins développés. La publication en 2011 des *Outils sur la Réduction de la pauvreté par le tourisme*, (ci-après dénommés «Outils») qui ont été mis en œuvre dans environ 10 pays, est arrivée à point nommé. Ce document est désormais disponible dans les langues suivantes: anglais, espagnol, français, indonésien, portugais et vietnamien. La traduction en arabe est en cours, ce qui offrira la possibilité de sensibiliser un grand nombre de personnes.

En 2014-15, en collaboration avec le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables) de l'OIT, SECTOR a mis en œuvre les Outils au Kenya en vue de d'élaborer un plan tripartite visant à promouvoir le dialogue social au niveau sectoriel sur les conditions de travail et la productivité dans le secteur du tourisme.

En Egypte, un atelier sur la Réduction de la pauvreté par le tourisme a été organisé les 15 et 16 juin 2015, avec le soutien du projet OIT/Canada de travail décent pour les jeunes en Egypte. Ce projet a abouti à une série de recommandations, notamment le lancement d'un programme pilote pour un schéma d'apprentissage moderne dans le secteur hôtelier en mer Rouge.

A Vanuatu, un plan d'action visant à améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement touristique grâce au dialogue social a été mis en œuvre dans le cadre du Projet de croissance et d'emploi du Pacifique (PGEP). Parallèlement, les Outils ont été utilisés au Brésil dans une série de formations s'inscrivant dans les travaux préparatoires à la Coupe du monde de football de 2014.

Les Outils ont également été mis en œuvre en République Dominicaine et au Vietnam dans le cadre de deux projets de coopération technique visant à renforcer la conformité avec les normes internationales du travail dans l'industrie du tourisme ainsi que la promotion d'un tourisme durable.

Enfin, au Zimbabwe, les mandants ont adopté une nouvelle politique de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies opportunistes sur le lieu de travail dans l'industrie du tourisme, qui s'inspire du guide de l'OIT sur le VIH/sida dans le secteur du tourisme (*HIV and AIDS Guide for the tourism sector*, en anglais uniquement) publié au cours de la précédente période biennale.

Les ministres du Tourisme des pays du G20 s'engagent à promouvoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

L'OIT a participé activement à la réunion du T20 qui a eu lieu à Antalya, Turquie, le 30 septembre 2015. Une note d'orientation conjointe OIT-OMT (Organisation mondiale du tourisme) a été présentée à cette réunion, et une déclaration sur le tourisme, les PME et l'emploi (*Tourism, SMEs and Employment – Policies to Stimulate Job Creation and Inclusiveness*, en anglais uniquement) a été adoptée.

Les ministres sont convenus d'intensifier leurs efforts pour évaluer les tendances sur les marchés du travail dans le secteur du tourisme, d'identifier les besoins en compétences, de déterminer les politiques appropriées pour promouvoir les emplois décents dans le secteur, et de renforcer la coopération entre l'OMT et l'OIT. Ils ont également encouragé les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G20 à considérer le tourisme comme un secteur prioritaire pour réaliser les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 8, cible 8.9: «D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux».

Promotion de la ratification et de la mise en œuvre des normes sectorielles

Les normes internationales du travail se veulent universelles et applicables à tous les travailleurs et à toutes les entreprises. Si certaines normes portent sur des secteurs spécifiques, par exemple les activités maritimes et la pêche, d'autres ciblent des problèmes liés au travail dans différentes activités économiques (plantations, hôtellerie-restauration), ou s'appliquent à des groupes de travailleurs, par exemple le personnel infirmier.

Ces normes ayant un impact direct sur la vie des travailleurs, SECTOR, en collaboration avec le Département des normes internationales du travail du BIT (NORMES), d'autres unités du siège, bureaux extérieurs et projets de l'OIT mettent au point des produits (codes, directives, manuels, matériels pédagogiques), fournissent un soutien technique (par exemple, en facilitant l'échange d'expériences d'autres Etats Membres) et encouragent l'application des recommandations ainsi que la ratification et la mise en œuvre des conventions sectorielles de l'OIT.

Au cours des dix dernières années, SECTOR a particulièrement mis l'accent sur la mise en œuvre de la Convention du travail maritime (MLC, 2006). Au 1er décembre 2015, 68 ratifications de la MLC, 2006, ont été enregistrées, et SECTOR a œuvré en étroite collaboration avec NORMES et d'autres unités de l'OIT pour en faciliter le processus d'application. SECTOR et NORMES ont mis au point conjointement des instruments, par exemple *les Directives sur la formation des cuisiniers de navires* et *les Directives sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime*, et encouragé la mise en œuvre de la MLC, 2006, grâce à des accords régissant les inspections au titre du contrôle par l'Etat du port, qui sont déterminant pour en assurer le respect. SECTOR a apporté une contribution technique à la MLC, 2006, grâce à des événements nationaux qui ont favorisé sa ratification par d'importants Etats maritimes, notamment la Chine, et la mise en œuvre de la MLC, 2006, dans d'autres Etats, en particulier l'Afrique du Sud.

SECTOR a également intensifié ses activités visant à promouvoir la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, grâce à l'élaboration de produits qui aident les Etats Membres à la ratifier, à l'appliquer ou à la ratifier et à l'appliquer. Plus récemment, une réunion d'experts a abouti à l'adoption de *Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche*. SECTOR a collaboré

avec d'autres unités de l'OIT ainsi que des organisations internationales et régionales pour mieux faire connaître la convention n° 188 et son rôle dans le traitement de questions plus vastes concernant le secteur de la pêche, à savoir les conditions des pêcheurs migrants, le travail forcé – y compris la traite des êtres humains –, et la pêche illégale. SECTOR a collaboré étroitement avec des projets, bureaux extérieurs et Etats Membres de l'OIT pour entreprendre des recherches, y compris une analyse comparative de la convention n° 188 et de la législation nationale en vigueur dans différents pays (Kiribati, Indonésie, Namibie et Philippines). Certains Etats Membres, notamment la Thaïlande, se sont inspirés de la convention n° 188 pour améliorer la protection des pêcheurs.

Grâce aux activités de promotion et aux conseils techniques fournis à la fois par ce biais et au cours des précédentes périodes biennales, la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, a été ratifiée par trois pays lors de la période biennale 2014-15, à savoir la Mongolie (le 26 novembre 2015), la Turquie (le 23 mars 2015) et l'Uruguay (le 5 juin 2014). Pour aider à améliorer la sécurité et la santé au travail dans l'industrie minière, un atelier régional ciblant certains pays d'Asie a été organisé en Indonésie en 2014, avec une possibilité de suivi au Myanmar en 2015. En Turquie, une collaboration à l'échelle du Bureau a été mise en place pour soutenir les efforts nationaux visant à améliorer la sécurité et la santé dans les mines. En Zambie, SECTOR a contribué aux travaux menés par NORMES, le Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS), et le Programme des entreprises multinationales (EMP/MULTI) pour améliorer l'application de la convention n° 176 et promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que le dialogue social dans le secteur minier.

La convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, a été ratifiée par la Bosnie-Herzégovine le 31 mars 2015, consécutivement aux travaux effectués

lors de la précédente période biennale (2012-13). Au cours de la période biennale 2014-15, des activités de promotion de la convention ont été menées au Brésil, en République Dominicaine, à Madagascar, au Malawi, aux Philippines et en Serbie.

Enfin, un soutien a été apporté à la Bolivie pour l'aider à mettre en œuvre de la Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988 – qu'elle a ratifiée le 10 février 2015 –, ainsi qu'au Japon pour la promotion de la ratification de la convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977.



Cohérence des politiques et partenariats stratégiques



Les partenariats établis entre SECTOR et d'autres institutions des Nations Unies et des entités multilatérales, dont la quasi-totalité s'articulent autour de mandats sectoriels sont essentiels pour renforcer la cohérence des politiques relatives au travail décent dans les différents secteurs et d'un secteur à l'autre. Les mandants tripartites ont souligné à de nombreuses reprises l'importance de cette collaboration en tant que moyen d'introduire le monde du travail et ses partenaires sociaux dans les discussions multilatérales. Une participation large et concrète à l'établissement de l'ordre du jour et à la prise de décision offre à l'OIT l'occasion de promouvoir l'Agenda du travail décent.

4. Cohérence des politiques et partenariats stratégiques



Au cours de la période biennale 2014-15, SECTOR s'est engagé auprès de 33 organisations internationales à notamment débattre de politiques nouvelles, à fournir des conseils et à mettre au point des programmes et des travaux de recherche communs destinés à des secteurs spécifiques.

SECTOR vise également à promouvoir la mise en œuvre des normes adoptées par l'OIT et d'autres agences des Nations Unies, telles que l'OIT/UNESCO Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966), Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997), Recueil de directives pratiques OMI OIT CEE ONU pour le changement des cargaisons, Cadre global OIT OMS pour les programmes nationaux de sécurité et de santé au travail s'adressant aux professionnels de la santé, l'Organisation Mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Convention internationale OIT/UNESCO/

OMPI sur la protection des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961).

SECTOR représente le Bureau au sein d'instances de concertation internationales et d'organes interinstitutions, en particulier l'Equipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (HLTF), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO, et l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation pour tous. Le département conduit également la participation de l'OIT auprès d'ONU-Eau et ONU-Océans, deux mécanismes qui coordonnent les travaux de toutes les institutions des Nations Unies sur des sujets spécifiques (voir encadré ci-dessous Eau et emploi). Par ailleurs, SECTOR a représenté l'OIT lors des discussions du Groupe de Travail Développement du G20 en matière de sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables.

SECTOR et le Groupe de travail du G20

En 2014 SECTOR a contribué au rapport du Groupe de travail sur le développement, *Opportunities for Economic Growth and Job Creation in relation to Food Security and Nutrition*. Le rapport recherche des moyens afin que le G20 puisse tirer parti des opportunités économiques pour créer des emplois et de la croissance en mettant en œuvre une approche reposant sur les données probantes pour gérer la sécurité alimentaire sur le long terme en se concentrant sur les pays à faible revenu. A la suite de ce rapport, les dirigeants du G20 ont approuvé au Sommet de Brisbane l'un des trois piliers du Cadre stratégique pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui consiste à « augmenter les revenus et le nombre d'emplois de qualité », pour prendre des mesures ciblées dans ce domaine. La question du travail décent a été le thème central dans la mise en œuvre et le plan d'action en matière de système de sécurité alimentaire, approuvé par le Groupe de travail du G20 en 2015.

En outre, SECTOR collabore avec un nombre important et varié d'organisations intergouvernementales, telle que l'Union Européenne et l'OCDE, pour la promotion du travail décent au niveau sectoriel.

Les objectifs de développement durable (ODD), adoptés en septembre 2015, comprennent tout un

éventail de points d'ouverture pour les secteurs via différentes cibles, qui vont des personnels des services de santé aux enseignants, en passant par le tourisme durable. Traduisant la volonté de l'OIT de s'engager en faveur du travail décent une réalité au niveau sectoriel appelant à une collaboration effective avec les partenaires sociaux et d'autres institutions internationales.

Eau et emplois

Au cours de la période biennale 2014-2015, SECTOR a commencé à collaborer étroitement avec ONU-Eau et d'autres institutions des Nations Unies au sujet de la question de l'eau et des emplois. En prévision de la Journée mondiale de l'eau 2016, SECTOR a, par exemple, coordonné des discussions de groupe sur le lien entre l'eau et le travail à l'occasion de la Semaine mondiale de l'eau 2014 et 2015 et de la Conférence sur la régulation pour le travail décent de 2015. Lors de la Semaine mondiale de l'eau 2015, l'OIT et UN-Eau ont organisé conjointement le séminaire «Water for People, Water by People» (De l'eau pour les gens, de l'eau par les gens). En outre, l'OIT et ONU-Eau ont débattu de sujets tels que la nécessité de reconnaître et de formaliser le travail dans les industries liées à l'eau ou les travaux réalisés au Nicaragua, au Panama, au Paraguay et au Yémen, et ont adhéré aux messages de fond en faveur du rapport sur le développement mondial de l'eau.

En coopération avec ONU-Femmes, SECTOR a présenté un cadre conceptuel sur le genre, l'eau et le travail décent. Ces deux institutions examinent ensemble comment une gestion des ressources en eau durable et communautaire, intégrant les femmes et tenant compte de leurs besoins et priorités, a le potentiel de réaliser de meilleurs résultats environnementaux et de garantir le travail décent. Ces recherches ont été complétées par des travaux de recherche statistique réalisés conjointement avec l'Institut international de l'eau de Stockholm pour aider à identifier l'étendue, la portée et l'impact du travail non rémunéré que représente l'approvisionnement en eau.

A l'échelon national, SECTOR a lancé un projet pilote aux Philippines, qui porte sur le renforcement du dialogue social au sein des services publics de distribution d'eau dans le district des eaux de Cebu. Les participants sont convenus de mettre sur pied une commission qui se réunira chaque mois pour débattre des problèmes sur le lieu de travail et des questions liées aux services publics.

Dans l'ensemble, l'éventail d'activités de recherche de consensus et de développement des connaissances et des capacités déployées autour de l'eau et des emplois place l'OIT en première ligne de ce débat mondial, et lui offre dans le même temps la possibilité de renforcer ses liens avec le secteur multilatéral et même au-delà.

Le 22 mars 2016 célébrera la 23e Journée mondiale de l'eau. «Eau et emplois» sera le thème de l'année 2016, une initiative promue par SECTOR. Ce jour-là, des particuliers, des organisations et des instituts de recherche seront invités à réfléchir à l'objectif de développement durable par le jeu de la relation de réciprocité entre l'eau et l'Agenda du travail décent. En outre, dès janvier 2016, le Directeur général du BIT assurera la présidence d'ONU-Eau.

Axe

**Cinquième domaine
de première importance:
Travail décent dans l'économie rurale**



Sur les 5,98 milliards de personnes qui peuplent le monde en développement, près de 3,4 milliards vivent en zone rurale, dont un grand nombre tirent leurs revenus de l'agriculture. Or les économies rurales se caractérisent souvent par de nombreux problèmes en termes de travail décent; c'est pourquoi il convient de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour éradiquer la pauvreté rurale et réaliser le développement durable.

Promotion du travail décent dans l'économie rurale

Promouvoir le travail décent dans l'économie rurale est l'un des huit domaines de première importance (ACI) recommandés par l'OIT comme priorité d'action au cours de la période biennale 2014-15. L'ACI 5 renforce le portefeuille de réalisations de l'OIT en faveur du développement rural et met l'accent sur trois domaines étroitement liés: 1) le travail décent en faveur des populations rurales défavorisées, marginalisées et vulnérables; 2) le travail rural pour les travailleurs ruraux dans les chaînes d'approvisionnement; 3) le travail décent pour les travailleurs ruraux dans les plantations. En tant que département chef de file pour l'ACI 5, SECTOR a apporté d'importantes contributions à ces trois domaines thématiques.

Le travail décent en faveur des populations rurales défavorisées, marginalisées et vulnérables

A sa 323e session (mars 2015), le Conseil d'administration du BIT a énoncé l'orientation stratégique de l'ACI sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, qui comprend notamment la demande de réalisation d'une série d'études sur le travail décent en faveur des populations rurales défavorisées, marginalisées et vulnérables.

L'impact de l'eau sur la création d'emplois, selon le sexe

En Afrique subsaharienne, les femmes consacrent collectivement quelque 40 milliards d'heures par an à l'approvisionnement en eau des ménages, ce qui a des conséquences significatives sur

leurs possibilités d'emploi et sur le temps qu'elles consacrent aux tâches ménagères

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 2009: Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 – Qui est responsable envers les femmes?

Bien que l'accès à l'eau soit un droit humain, des millions de femmes et de filles du monde entier consacrent un temps considérable à aller chercher de l'eau. Le cadre conceptuel sur le genre, l'eau et le travail décent, rédigé conjointement par SECTOR et ONU-Femmes, part du principe qu'une gestion de l'approvisionnement et de l'assainissement de l'eau durable, communautaire et tenant compte du principe d'égalité des sexes peut réduire la pénibilité et le temps considérable induits par l'approvisionnement en eau pour les femmes et les filles, lesquelles disposeraient ainsi de davantage de temps pour exercer un travail productif ou d'autres activités.

Toutefois, cette transition vers un modèle qui tienne compte de la problématique hommes-femmes nécessite une modification de la législation, qui consisterait à codifier les droits à l'eau pour les femmes et les communautés. Il conviendrait également de reconnaître les pratiques sociales et environnementales de la gestion des ressources en eau, ce qui pourrait signifier garantir l'application du principe du pollueur-payeur et résoudre les conflits entre femmes et hommes au sujet des droits à l'eau. Il pourrait aussi être nécessaire d'adopter des conventions et normes internationales en vue d'encourager la négociation collective ainsi que la mise en œuvre d'accords sur le salaire minimum et d'une législation sur la non-discrimination.

Étude sur le recrutement et la fidélisation des enseignants en milieu rural

L'étude sur les pratiques en matière de ressources humaines concernant les enseignants en milieu rural en Afrique analyse les défis auxquels ces derniers doivent faire face, offre un aperçu des pratiques nationales intéressantes eu égard aux enseignants ruraux, et formule des recommandations qui pourraient servir de base à de futures directives dans ce domaine. Il est important de réfléchir au problème spécifique des enseignants en milieu rural étant donné que, dans la plupart des pays en développement, les taux d'inscription des élèves, les résultats d'apprentissage et les taux d'achèvement de la scolarité pour les filles sont inférieurs dans les écoles rurales à ceux enregistrés dans les écoles urbaines. En outre, la qualité de l'enseignement y est inférieure, le nombre d'élèves par enseignant supérieur, et la fidélisation ainsi que l'absentéisme des enseignants posent de graves problèmes dans les zones rurales.

Cette étude examine la question sans tomber dans le discours déficitaire, affirmant que l'enseignement rural est confronté à des problèmes qui lui sont propres, et qu'il mérite et requiert des solutions qui tiennent compte des communautés rurales dans leur contexte particulier. Elle s'intéresse aux aspects suivants: conditions de travail des enseignants; problèmes de la gestion des classes uniques; préparation et évolution de carrière; recrutement et fidélisation des enseignants; stratégies d'affectation des enseignants; mécanismes d'incitation; responsabilisation des enseignants; et gouvernance et partenariats public-privé dans l'éducation.

D'après les conclusions de cette étude, de nouvelles stratégies pourraient être adoptées sur la base des données disponibles concernant les pratiques appliquées en Afrique, pour mettre l'accent sur le développement des écoles et répondre aux besoins et aux circonstances spécifiques des communautés rurales. Ces stratégies pourraient inclure

l'adaptation du cycle scolaire aux cycles agricoles; des centres de services éducatifs regroupés avec d'autres services ruraux; la priorité accordée au maintien des apprenants dans les communautés rurales et la réduction du temps de trajet entre le domicile et l'école grâce à des méthodes d'apprentissage mobile et à distance; l'engagement des communautés auprès des écoles; et une préparation spécifique des enseignants pour exercer en milieu rural.

Étude sur les inégalités en matière de protection de la santé en milieu rural: données récentes sur les déficits de couverture de santé en zone rurale pour 174 pays

Cette étude met en évidence les fortes disparités en matière d'accès à la santé entre zones rurales et zones urbaines du monde entier, notamment dans les pays en développement. À l'échelle mondiale, 56 pour cent des personnes vivant en milieu rural n'ont pas accès aux services de soins de santé essentiels, contre 22 pour cent en milieu urbain – soit plus du double. La situation est aggravée par une pénurie de travailleurs de la santé en milieu rural partout dans le monde: l'OIT estime que, sur un déficit total de 10,3 millions travailleurs de la santé dans le monde, 7 millions font défaut en milieu rural. Les socles nationaux de protection sociale peuvent jouer un rôle déterminant pour combler les inégalités entre milieu rural et milieu urbain en matière de couverture maladie et d'accès à la santé, grâce à des approches globales fondées sur les droits de l'homme et reposant sur les principes d'universalité et d'équité, qui tiennent compte dans le même temps d'éléments interdépendants pour garantir l'accès effectif aux soins de santé: droit à la protection de la santé, personnels de santé, financement et protection financière. L'étude a été réalisée dans le cadre des mandats de l'ACI relatif à la promotion du travail décent dans l'économie rurale et de l'ACI concernant la création et l'extension de socles de protection sociale.

Le travail rural pour les travailleurs ruraux dans les chaînes d'approvisionnement

Fondé sur une stratégie approuvée par le Conseil d'administration du BIT en novembre 2011, le programme «Le travail décent pour assurer la sécurité alimentaire» porte essentiellement sur l'amélioration des conditions et des possibilités de travail décent dans les principales chaînes de valeur agroalimentaires présentant un fort potentiel d'emploi, de création de revenus et de productivité. Ce projet est mis en œuvre conjointement avec la FAO dans les districts les plus vulnérables et les plus défavorisés de la province de Nusa Tenggara Timur en Indonésie. Au cours des deux dernières années, des actions ciblées ont cherché à renforcer la productivité et à améliorer les conditions de travail ainsi que les possibilités de création d'entreprises dans certaines chaînes de valeur agroalimentaires, notamment les algues, le maïs et le bétail, en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et de réduire durablement la pauvreté au sein des communautés locales.

Un projet de principes directeurs concernant la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural axé sur l'agroalimentaire a été mis au point, s'inspirant d'interventions pilotes, notamment celle qui a eu lieu dans la province de Nusa Tenggara Timur. Ces principes directeurs seront débattus lors d'une prochaine réunion d'experts en septembre 2016.

Le travail décent pour les travailleurs ruraux dans les plantations

Les systèmes de plantations, qui ont connu des changements et une restructuration en profondeur au cours des dernières années, sont désormais plus intégrés dans l'économie mondiale, car ils constituent un lien important entre l'économie rurale et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Si les plantations jouent un rôle déterminant en stimulant les entreprises locales et la création d'emplois en milieu rural, il arrive que les travailleurs des plantations soient confrontés à de mauvaises conditions de vie, de travail et de santé, à des niveaux de revenu insuffisants et

instables, et à l'absence de protection sociale et de représentation.

Les conditions de travail et les possibilités d'emploi productif dans les plantations ont été l'un des domaines d'activité privilégié de SECTOR au cours de la dernière période biennale. L'initiative de SECTOR a notamment porté sur la situation des plantations d'huile de palme au Ghana et en Indonésie, des plantations de thé au Sri Lanka, et des bananeraies en République dominicaine. Elle comprend un rapport sur les tendances et évolutions mondiales, des études théoriques sur les pays, ainsi que des enquêtes sur le terrain fondées sur une approche et une méthodologie innovantes propres à identifier les déficits de travail décent et les possibilités de promotion de l'emploi décent et productif dans les plantations. Il en est ressorti une série de recommandations énoncées dans des plans d'action nationaux sur la promotion du travail décent dans les plantations, qui ont été validées par les partenaires tripartites. Ces plans d'action sont prêts à être mis en œuvre au cours de la période biennale 2016-17.

Développement de connaissances et de renforcement des capacités

Notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale

L'un des principaux résultats obtenus concernant l'ACI sur l'économie rurale consiste en une série de 16 notes d'orientation (PGNs) qui couvre un large spectre des programmes et outils de l'OIT, qui couvrent tout un éventail de questions allant du rôle de l'intégration financière dans la libération du potentiel économique des zones rurales jusqu'aux conséquences que peut avoir l'accès aux services publics sur la réduction de la pauvreté rurale. Les PGNs ont été produites par l'équipe de travail de l'ACI qui comprendrait des spécialistes de plusieurs départements techniques du BIT et des bureaux extérieurs.

Collecte de données spéciales sur les indicateurs du travail décent dans les zones rurales et urbaines

Des données concernant 22 indicateurs dans 195 pays, ventilées par zones – rurales ou urbaines – et couvrant plusieurs sujets – y compris le marché du travail, la durée du travail, les revenus et la pauvreté, la sécurité sociale et la santé – ont été collectées par le Département des Statistiques au cours de la période biennale 2014-15. Les microdonnées d'enquêtes sur les ménages ont été traitées pour améliorer la couverture, et deux rapports ont été rédigés: un rapport sur les bonnes pratiques dans les méthodes statistiques pour les données relatives aux zones rurales et urbaines, et un rapport analytique synthétisant les principales tendances.

Académie sur le développement rural: Vers le travail décent dans l'économie rurale

Du 12 au 23 octobre 2015, la première académie sur le développement rural s'est tenue au Centre

international de formation de l'OIT à Turin, offrant ainsi une excellente possibilité d'échange de connaissances et d'apprentissage aux mandants de 37 pays. L'académie a réuni plus de 60 experts d'horizons divers au sein de l'OIT ou d'autres institutions, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Les huit séances plénières et les 15 séances facultatives ont été l'occasion de présenter des concepts et des théories sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale et d'offrir la possibilité d'échanger des expériences et de débattre de cas et de projets spécifiques. En outre, une série de stratégies intégrées, d'outils et de modules de formation a été proposé en vue de réaliser le travail décent en s'appuyant sur des économies rurales durables, inclusives et prospères. L'académie sur le développement rural a reçu d'excellents commentaires de la part des participants, qui ont particulièrement apprécié ses méthodes interactives et la fourniture d'informations précieuses. Il est envisagé d'organiser d'autres académies à l'avenir.

Notes d'orientation politique sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale

- Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural
- Travail productif et décent dans l'agriculture
- Diversification économique de l'économie rurale
- Promouvoir le travail décent pour les travailleurs ruraux qui sont au bas de la chaîne d'approvisionnement
- Le rôle des entreprises multinationales dans la promotion du travail décent dans les zones rurales
- Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
- Donner accès à des services de qualité dans l'économie rurale pour favoriser la croissance et le développement social
- Étendre la protection sociale à l'économie rurale
- Développer l'économie rurale par l'inclusion financière: le rôle de l'accès au financement
- Investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales en vue du développement économique, de la protection sociale, de la protection de l'environnement et de la croissance inclusive
- Écologisation de l'économie rurale et emplois verts
- Le travail décent dans la foresterie
- Exploiter le potentiel des industries extractives
- Droits au travail dans l'économie rurale
- Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale
- Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

Annexe

Produits sectoriels 2014-15



En 2014-15, des représentants de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs de différents pays et régions participent à des réunions sectorielles tripartites internationales, à des forums de dialogue mondial et à des ateliers régionaux.

Des rapports et des documents d'orientation sont produits pour soutenir les discussions tripartites afin de fournir une analyse sur les tendances de la demande et les enjeux d'un secteur donné. Des documents de travail et autres études sont aussi produits pour diffuser l'information sur une série de sujets liés au monde du travail et à l'évolution des politiques et pratiques sociales et de travail dans un secteur spécifique. De plus, pour appuyer la mise en oeuvre des conventions et recommandations sectorielles un ensemble d'outils sectoriels ont été mis au point, traduit et diffusé lors de la période biennale.

Réunions sectorielles tenues lors de la période biennale

Activités maritimes/pêche : Réunion d'experts chargée d'adopter des Directives pour le contrôle par l'Etat du pavillon en vue de l'application de la convention sur le travail dans la pêche (Genève, 21 - 25 septembre 2015)

Commerce : Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur du commerce de détail et leurs effets sur le travail décent et la compétitivité (Genève, 22 - 23 avril 2015)

Construction et Infrastructure : Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure (Genève, 19 - 20 novembre 2015)

Éducation : Atelier sous régional sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante en Afrique de l'est (Nairobi, 9 - 11 March 2015)

Éducation : Douzième session du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) (Paris, 20 - 24 avril 2015)

Entreprises mécaniques et électroniques : Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique (Genève, 09 - 11 décembre 2014)

Fonction Publique : Forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de négociation collective dans la fonction publique (Genève, 02 - 03 avril 2014)

Industries chimiques: Atelier régional sur la restructuration dans les industries chimiques et pharmaceutiques et ses effets sur l'emploi en Amérique latine (Lima, 15 - 16 juillet 2015)

Industrie minière : Atelier régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier pour certains pays asiatiques (Jakarta, 16 - 18 décembre 2014)

Média et culture : Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des médias et de la culture (Genève, 14 - 15 mai 2014)

Services de télécommunications : Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel (Genève, 27 - 28 octobre 2015)

Services financiers : Atelier tripartite visant à promouvoir le dialogue social sur les réformes des services financiers menées dans certains pays d'Asie et du Pacifique (Jakarta, 5 - 6 août 2015)

Textiles ; vêtements ; cuir ; chaussures : Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (Genève, 23 - 25 septembre 2014)

Transport maritime : Réunion d'experts sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur maritime (Genève, 13 - 17 octobre 2014)

Transport maritime : Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime Commission (Genève, 26 - 27 février 2014)

Transport routier : Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier (Genève, 12 - 16 octobre 2015)

Outils sectoriels développés lors de la période biennale

Activités maritimes/pêche : Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche

Commerce : *HIV/AIDS manual for the retail commerce sector* (disponible uniquement en anglais)

Fonction Publique : *Promoting constructive approaches to labour relations in the public service: examples from collective agreements. A Supplement to the Manual on Collective Bargaining in the Public Service* (disponible uniquement en anglais et en espagnol)

Fonction Publique : *Promoting Collective Bargaining and Dispute Resolution in the Public Service - An ILO training workbook* (disponible lors de la période biennale en espagnol)

Services de santé : OIT/OMS *HealthWISE* - Amélioration du travail dans les services de santé (disponible lors de la période biennale en français)

Transport : Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport

Transport ferroviaire : *Manual on Social Dialogue in the Railways Sector* (disponible uniquement en anglais)

Transport maritime : Directives pour la mise en oeuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006

Documents de travail & Autres études publiés lors de la période biennale

Économie rurale: Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale

Éducation (VET) : *Business and Initial Vocational Education and Training in the Netherlands: A Schematic Overview*. Working Paper n° 307 (disponible uniquement en anglais)

Éducation (VET) : *Strategies for Sectoral Training and Employability in India: Case Studies of the IT/ITES and Automotive Sectors*. Working Paper n° 306 (disponible uniquement en anglais)

Entreprises mécaniques et électroniques : *Tackling informality in e-waste management: the potential of cooperative enterprises* (disponible uniquement en anglais)

Fonction Publique : *Collective Bargaining in the Public Service in the European Union*. Working Paper n° 309 (disponible uniquement en anglais)

Fonction Publique : *Non-standard Employment in Government: an Overview from Canada and Brazil*. Working Paper n° 303 (disponible uniquement en anglais)

Fonction Publique : *Non-regular public employees in Local Government in Japan: Focus on Gender*. Working Paper n° 305 (disponible uniquement en anglais)

Fonction Publique : *Non-standard Work Arrangements in the Public Sector: the Case of South Africa*. Working Paper n° 302 (disponible uniquement en anglais)

Fonction Publique : *Non-standard Working in the Public Services in Germany and United Kingdom*. Working Paper n° 304 (disponible uniquement en anglais)

Industries chimiques : *Employment Trends in the Chemical and Pharmaceutical Industries in Latin America*

Industries chimiques : *The Glass Industry: Recent Trends and Changes in Working Conditions and Employment Relations*. Working Paper n° 310 (disponible uniquement en anglais)

Média et culture : *Employment Relationships in Arts and Culture*, Working Paper n°301 (disponible uniquement en anglais)

Média et culture : *Employment Relationships in the Media Industry*. Working Paper n°295 (disponible uniquement en anglais)

Multisectorielle : *Las Agencias de Empleo Privadas en Argentina, Chile y Uruguay*. Working Paper n° 294 (disponible uniquement en espagnol)

Multisectorielle : *Private Employment Agencies and Labour Dispatch in China*. Working Paper n° 293 (disponible uniquement en anglais)

Produits alimentaires; boissons; tabac : *Tobacco Sector: Employment Statistical Update* (disponible uniquement en anglais)

Services de santé : *Brazil: Case Study on Working Time Organization and its Effects in the Health Services Sector*. Working Paper n° 308 (disponible uniquement en anglais)

Département des politiques sectorielles
Organisation internationale du Travail

4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
www.ilo.org/sector

ISBN 978-92-2-230989-4



9 789222 309894